

MARE NOSTRUM

Société Anonyme au capital de 757 496,80 euros
Siège social : 9 avenue de Constantine - 38100 GRENOBLE
479 802 365 RCS GRENOBLE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2020	3
INFORMATIONS ECONOMIQUES	3
<i>PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE</i>	3
<i>SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE</i>	5
<i>EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE</i>	6
<i>PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE</i>	6
<i>EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR</i>	8
<i>ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES</i>	9
INFORMATIONS FINANCIERES	9
<i>ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES</i>	9
<i>ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE</i>	9
<i>FINANCEMENT DE LA SOCIETE</i>	9
<i>RESULTATS - AFFECTATION</i>	9
<i>FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	11
INFORMATIONS JURIDIQUES	11
<i>Informations relatives aux titres de la Société - Autocontrôle</i>	11
<i>Répartition du capital et des droits de vote</i>	12
<i>Participation des salariés au capital social</i>	12
<i>Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions</i>	13
<i>Aliénation d'actions (participations réciproques)</i>	13
<i>Informations relatives aux dirigeants</i>	13
CONVENTIONS REGLEMENTEES	14
<i>Annexe - Tableau des résultats des cinq derniers exercices</i>	14
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	14
PRINCIPES DE GOUVERNANCE.....	14
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE.....	15
CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF AVEC UNE AUTRE SOCIETE DONT NOTRE SOCIETE POSSEDE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL.....	23
DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE.....	24
DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES.....	25
SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ..	26
COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020	28
COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE MARE NOSTRUM SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ..	72
VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES	73
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020	104
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020	106
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	109

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Grenoble, le 27 avril 2021

Nicolas CUYNAT
Président Directeur Général

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 JUIIN 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaire aux Comptes.

INFORMATIONS ECONOMIQUES

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

Covid-19

La pandémie Covid-19, ainsi qualifiée par l'OMS depuis le 11 mars 2020, a impacté significativement l'activité de MARE NOSTRUM depuis la seconde quinzaine de mars. Néanmoins, après un retrait de 36% de ses revenus sur le 1er semestre 2020, le Groupe a constaté une reprise de ses activités sur la 2ème partie de l'année et enregistré une progression de son chiffre d'affaires de 34% entre le 1er et le second semestre 2020.

Au cours de la période, le Groupe a pris les mesures nécessaires pour limiter les risques sanitaires pour ses salariés, candidats et clients (télétravail, fermeture de sites sur le 1er semestre, maintien de liens à distance) et fait preuve d'agilité afin d'adapter son organisation à ce contexte de crise inédit. Mare Nostrum a souscrit un Prêt Garanti par l'Etat de 13 M€ en deux tranches (7 M€ au S1 et 6 M€ au S2),

réduit ses dépenses et mis l'accent sur la maîtrise de son poste clients (recouvrement, gestion des encours).

Parallèlement, le Groupe a développé la fourniture d'équipements de protection individuelle grâce à sa filiale EPI Concept, et poursuivi la mise œuvre de la transformation digitale des métiers :

- Lancement de la plateforme de formation en e-learning sur laquelle sont notamment dispensées les formations Covid-19 initiées pendant la période de confinement
- Création d'un nouveau catalogue de formations en e-learning disponible depuis septembre pour les formations réglementaires, langues et management
- Digitalisation du réseau d'agences Travail Temporaire (centralisation et dématérialisation de l'ensemble des documents administratifs) pour une meilleure efficacité
- Déploiement de l'application Linkeys au Portugal.

Dans ce contexte particulier, MARE NOSTRUM a pris en compte l'ensemble des éventuelles incidences comptables liées à cette situation, transcrites dans les comptes du Groupe.

Compte tenu de l'incertitude latente, liée au rythme de reprise des différents secteurs d'activité et aux nouvelles mesures sanitaires pouvant potentiellement être prises, pesant sur l'environnement économique et l'horizon d'un retour à la normale de ses activités, particulièrement en France, MARE NOSTRUM n'est pas en mesure d'assurer que son activité et ses performances 2021 ne seront plus impactées par la Covid-19.

Réorganisation de la coopération entre Delta Drone et Mare Nostrum au sein du pôle Aer'Ness

Un accord a été conclu le 18 septembre 2020 permettant :

- L'acquisition par Mare Nostrum auprès de Aer'Ness de 100% de la filiale Aer'Ness Intérim et 65% de la société Aer'Ness Event (les 35% restant étant détenus par le management). Le Groupe renforce ainsi ses positions commerciales dans le Travail Temporaire
- La cession par Mare Nostrum de ses participations de 30% dans Aer'Ness à Delta Drone, qui en devient ainsi l'actionnaire majoritaire à 85%. Cette opération permet à Mare Nostrum de se désengager d'un actif non stratégique, à l'heure où le contexte de crise sanitaire incite à concentrer ses efforts sur ses domaines d'expertise
- La cession par Delta Drone à Mare Nostrum de la totalité des actions détenues à l'occasion de l'entrée en bourse de Mare Nostrum, qui les acquiert dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Dans la logique de cette cession, Christian Viguié, Président Directeur Général de Delta Drone, a présenté sa démission de son poste d'administrateur de Mare Nostrum
- La cession par Delta Drone à Mare Nostrum des 50% de participation détenus dans Ergasia Campus.

Acquisition de 100% des titres d'Inalvea Développement

Mare Nostrum a acquis le 20 octobre 2020 50% des parts de la société Inalvea Développement, dédiée à la gestion du back-office des agences d'intérim du médico-social et plus spécifiquement des SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Le Groupe positionne ainsi son offre de services sur le secteur très porteur de la santé et en particulier le segment des Economies de Partage.

Totalement auto-financée, cette opération s'est accompagnée de la prise de contrôle de la société.

Inalvea Développement s'appuie sur une équipe d'une quinzaine de personnes et a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires profitable de 1,2 M€, qui a doublé en un an, et en 2020 de 1,5 M€. Les besoins croissants des établissements de soins et des hôpitaux pour faire face à la crise sanitaire devraient accompagner la montée en puissance de l'activité. Cette société pionnière, qui collabore avec le Groupe depuis un an, est positionnée sur un segment de niche en forte croissance qui compte moins d'une dizaine d'acteurs en France.

Lancement du fonds de dotation du Groupe « In mare fundis Aquas »

Le 29 septembre 2020, Mare Nostrum a annoncé le lancement de son fonds de dotation « In mare fundis Aquas » qui aura pour mission de favoriser et accompagner les initiatives d'intérêt général en faveur de l'intégration professionnelle et de l'employabilité.

Agissant depuis plus de 15 ans dans l'univers des Ressources Humaines, Mare Nostrum a décidé de s'inscrire dans une démarche active afin de donner un cadre organisationnel aux actions solidaires qui font partie de l'ADN du Groupe depuis sa création. Témoin de l'évolution des besoins en matière d'emploi, le Groupe souhaite au travers de ce fonds de dotation et des missions qu'il va mener, se positionner en tant qu'acteur de la solidarité.

« In mare fundis Aquas » a pour vocation de devenir un vecteur d'initiatives pour l'emploi et vers l'emploi. Fort d'un constat récurrent de pénurie de compétences alors même que le nombre de demandeurs d'emploi ne baisse pas, l'ambition de Mare Nostrum est de rassembler acteurs privés, institutionnels et particuliers autour d'une démarche collective et altruiste pour l'employabilité de tous.

Autres variations de périmètre

La société NRH 44 sort du périmètre de consolidation à partir du 1er octobre 2020.

NRH 69 a été constituée au cours du premier semestre 2020 avec un capital de 10 K€, souscrit à 76% par MARE NOSTRUM.

Autre prise de participation

Afin d'accélérer sa digitalisation, MARE NOSTRUM a acquis en novembre 2020 une participation minoritaire de 10% du capital de Tikopia. Tikopia n'est pas consolidée.

TIKOPIA permet d'automatiser un ensemble de tâches qui forment le cycle de vie du développement d'un produit ou d'une plateforme tout en garantissant un très haut niveau de robustesse, de qualité et de sécurité (via des tests validés à chaque étape du processus).

Grace à cette prise de participation, l'expertise de TIKOPIA permettra au groupe Mare Nostrum l'amélioration :

- De la productivité des équipes de développement (en automatisation des tâches à faible valeur ajoutée),
- Des process de développement,
- De la qualité, de la performance et de la sécurité.

Renfort de participations

Le 30 septembre 2020, Mare Nostrum a renforcé sa participation à hauteur de 100% du capital des sociétés NRH 030 et NRH 442.

NRH 442 a été renommée Terra Nostra Développement.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Analyse de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

MARE NOSTRUM clôture avec un chiffre d'affaires en hausse à 6 330 k€ contre 7 629 k€ pour l'exercice précédent (exercice au 31 décembre 2019).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le résultat de la Société a nettement reculé avec une perte de – 1 156 k€ contre un bénéfice de + 1 571 k€ pour l'exercice précédent (exercice au 31 décembre 2019).

L'exercice a été principalement marqué par la gestion des impacts de la pandémie Covid-19, et la mise en œuvre de premières mesures de rebond.

La Société a également procédé à la transformation de la forme juridique de certaines de ses filiales (SARL devenues SAS).

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société a poursuivi des activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, portant sur le concept de « *job stores* » Terra Nostra, ainsi que sur le développement de l'application de monétisation de la cooptation Linkeys.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Mare Nostrum SA a renforcé, suite au rachat des parts que détenaient les actionnaires historiques, sa participation au capital de sa filiale Linkeys SA dont elle détient aujourd'hui 89,85%.

Mare Nostrum a exercé l'option d'une seconde année de franchise sur les 7 M€ de la première tranche des PGE souscrits au 1er semestre 2020. En conséquence, le remboursement de cette première tranche ne commencera qu'au second semestre 2022.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

La Société exerce ses activités dans un environnement exigeant, particulièrement réglementé et en constante évolution. Ceci lui impose de veiller constamment à recenser et maîtriser les risques dont la survenance serait susceptible d'avoir un effet défavorable pour la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou le cours de son titre. Cette section présente les principaux risques auxquels la Société estime être exposée.

La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après. D'autres risques dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

Les risques les plus significatifs sont présentés par degré décroissant de criticité nette (soit après prise en compte des mesures mises en œuvre par la société afin de gérer ces risques), reposant sur l'analyse conjointe de : (i) la probabilité d'occurrence et (ii) l'ampleur estimée de l'impact négatif :

Nature du risque	Degré de criticité du risque net
Conjoncture économique	Elevé
Environnement concurrentiel	Elevé
Maîtrise du BFR	Elevé
Gestion de la croissance interne	Moyen

Conjoncture économique :

Afin de faire face aux impacts de la baisse, aussi forte que subite, de son chiffre d'affaires sur les flux de trésorerie opérationnels, d'honorer les paiements auprès de ses fournisseurs, et de préparer la reprise de ses activités, le Groupe a recouru aux différents dispositifs mis en place par le Gouvernement :

- Report d'échéances sociales
- Report d'échéances fiscales
- Négociation de PGE avec ses partenaires bancaires
- Report d'échéances d'emprunts bancaires
- Reports de loyers en accord avec les propriétaires
- Activité partielle de ses salariés.

L'octroi d'un PGE de 13 M€ intégralement débloqués au 31 décembre 2020, a permis d'assurer la liquidité du Groupe à court terme.

Par ailleurs, le recours au télétravail a permis d'assurer une continuité de service et une présence auprès de ses clients et intérimaires.

Compte tenu de l'incertitude latente liée au rythme de reprise des différents secteurs d'activité et aux mesures sanitaires pouvant potentiellement être prises, pesant sur l'environnement économique et l'horizon d'un retour à la normale de ses activités, particulièrement en France, MARE NOSTRUM n'est pas en mesure d'assurer que son activité et ses performances 2021 ne seront plus impactées par la Covid-19.

Environnement concurrentiel :

En France, le marché du travail temporaire est fortement concentré et dominé par des majors : Le top 4 des Groupes d'intérim comprend The Adecco Group, Manpower, Randstad et Groupe CRIT lesquels couvraient 60% de l'activité travail temporaire en France en 2020 (estimation interne ; idem 2019).

Cet environnement concurrentiel a pour conséquence une tension sur les prix pratiqués, d'autant que les majors servent l'ensemble des secteurs clients, sont implantées dans les principales agglomérations, et s'appuient sur un réseau et une visibilité nationaux voire internationaux.

L'intensité et la fréquence des contacts entre acteurs du Travail Temporaire, aussi bien que les annonces régulières concernant des évolutions (rapprochements, essor de nouveaux acteurs totalement digitalisés, changements de gouvernance, ...) témoignent d'une phase de concentration et de reconfiguration du secteur.

Dans ce contexte, le groupe MARE NOSTRUM est un acteur impliqué de façon régulière dans des discussions avec d'autres acteurs du Travail Temporaire, mettant en valeur des atouts différenciants, axés sur la proximité et la qualité, à savoir :

- Une stratégie d'implantations dans des zones géographiques et des bassins d'emploi délaissés par les *majors*
- Un accent mis sur la réactivité, l'expertise et la qualité des prestations proposées afin de préserver ses marges, notamment grâce à son savoir-faire reconnu en matière de mobilité intra-communautaire
- Un effort continu de formation et de qualification des intérimaires afin de les fidéliser en accroissant leur employabilité, et de garantir une qualité élevée de prestations
- Une clientèle majoritairement composée de PME/ETI et comptant peu de clients grands comptes hormis sur des marchés lui permettant de valoriser ses savoir-faire
- Une stratégie multimarque permettant différents niveaux de positionnement.

Maîtrise du BFR :

L'activité travail temporaire est prédominante dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe (87% en 2020 pour 92% en 2019). Or, cette activité est matérialisée par un poste client significatif et est structurellement consommatrice de besoin en fonds de roulement (BFR) : les intérimaires sont salariés et payés par l'entreprise de travail temporaire dont les factures clients sont émises en fin de mois pour être payées à 30-45 jours.

Le règlement des salaires mais également celui de l'Urssaf et des cotisations sociales nécessitent donc de mobiliser de la trésorerie. La saisonnalité de l'activité vient également impacter le BFR.

La croissance de l'activité du Groupe aura pour conséquence, à délais de règlement constants, un accroissement du poste client.

Le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures et d'outils de gestion du BFR tel que l'affacturage, des facturations bimensuelles, la gestion interne des recouvrements clients ainsi que, jusqu'en 2018, le préfinancement du CICE.

Le Groupe entend poursuivre le rééquilibrage de son mix d'activités pour réduire la prépondérance de son activité travail temporaire dans son chiffre d'affaires consolidé.

Gestion de la croissance interne :

MARE NOSTRUM vise une croissance significative de son activité.

Dans ce contexte, le Groupe pourrait être amené à recruter de nouvelles compétences, mais également à étoffer son équipe de managers afin d'accompagner cette croissance.

A cet effet, le Groupe fait en sorte de notamment :

- Former, gérer, motiver et retenir un nombre croissant d'employés
- Anticiper les dépenses liées à sa croissance et les besoins de financement associés
- Augmenter la capacité de ses systèmes de gestion (notamment les services support assurés par certaines sociétés du Groupe), financiers et informatiques opérationnels existants.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Quoique fortement impacté par la situation Covid-19, MARE NOSTRUM poursuit le rééquilibrage amorcé au sein de son offre entre son métier historique du Travail Temporaire et les services RH complémentaires (Formation, Recrutement, Portage et mobilité, Plateformes RH).

Le Groupe est par ailleurs en veille pour réaliser en Europe des acquisitions sur ses métiers afin de réduire le poids de son activité en France, et adjoindre de nouvelles opportunités de *sourcing* intra-communautaire.

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

INFORMATIONS FINANCIERES

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES

Le chiffre d'affaires consolidé recule, à périmètre et change courants, de 41,2 M€ (-25%).

L'effet année pleine d'AT Patrimoine s'élève à +4,6 M€, Inalvea, Altitude Facilities Event et Tridentt 090 contribuant sur leur période d'intégration à hauteur de 0,8 M€.

Le Travail Temporaire représente 87% du chiffre d'affaires, la Formation 5%, le Portage 5%, le Recrutement et les Plateformes RH & Autres totalisant 3%

L'Excédent Brut d'Exploitation s'élève à -2,4 M€ soit -1,9% du chiffre d'affaires (2,2% en 2019), en retrait de 167%.

Le Résultat d'Exploitation s'élève à -4,07 M€ soit -3,3% du chiffre d'affaires (1,3% en 2019), en retrait de 296%.

Le Résultat Financier s'élève à -0,8 M€ (vs -0,4 M€ en 2019), principalement en raison d'un effet année pleine sur des charges financières liées à l'emprunt obligataire convertible et l'emprunt syndiqué contractés en 2019.

Le Résultat Exceptionnel s'élève à -0,1 M€ (vs -0,6 M€ en 2019), principalement en raison de régularisations liées à du préfinancement de CICE.

La hausse de la charge totale d'impôt sur les sociétés (-0,8 M€ vs -0,6 M€ en 2019) s'explique principalement par une réduction des impôts différés actifs.

En conséquence, le Résultat Net s'établit à -5,9 M€ (vs +0,4 M€ en 2019), la Part du Groupe s'élevant à -5,6 M€ (vs +0,3 M€ en 2019).

ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE

Cf. Tableau en annexe.

FINANCEMENT DE LA SOCIETE

Les capitaux propres et l'endettement net ont évolué comme suit :

(K€)	31/12/2019	31/12/2020
Capitaux propres	15 521	14 239
Endettement financier brut	13 036	26 859
Trésorerie	4 773	9 058
Endettement financier net	8 263	17 801
<i>Gearing</i>	53%	125%

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 329 725 euros contre 7 629 140 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges de personnel s'élève à 884 701 euros contre 884 819 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -2 101 381 euros contre -520 834 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 517 357 euros (980 452 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -1 584 024 euros contre 459 618 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par une perte de -1 155 844 euros contre un bénéfice de 1 570 769 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -1 155 843,64 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à -1.155.843,64 euros, en totalité au compte « Autres réserves », lequel sera ramené de 2.244.417,68 euros à 1.088.574,04 euros.

En outre, aux fins de régularisation, nous vous proposons de prélever la somme de 30.699,68 euros sur le compte « Autres réserves » et de l'affecter au compte « Réserve légale », laquelle s'élèvera à 75.749,68 euros. En conséquence, le compte « Autres Réserves » sera ramené de 1.088.574,04 euros à 1.057.874,36 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons de bien vouloir approuver les dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal, qui se sont élevées à 10 669 euros et qui ont donné lieu à une imposition théorique à due concurrence au taux de droit commun.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons, dans le tableau figurant en annexe du présent rapport, les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2020 et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

La Société détient à ce jour 100 filiales et sous-filiales.

Information sur le montant des prêts consentis par la Société

Conformément aux dispositions de l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier, il est précisé que notre Société n'a consenti, à titre accessoire à son activité principale aucun prêt à moins de deux ans au profit de microentreprises, PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Informations relatives aux titres de la Société - Autocontrôle

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 267 405 de ses propres actions soit 3,5% du capital.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2020 conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : ALMAR / FR0013400835

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2020.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : dix (10,00) euros par action, hors frais et commissions.

Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme : sur la base du capital existant, à sept millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante-huit euros (7.574.968 €), hors frais et commissions.

Objectifs par ordre de priorité :

- Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- Attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- Annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- Attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la société,
- Remettre, dans la limite de cinq pour cent (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé.

Durée du programme : 18 mois

Répartition du capital et des droits de vote

Au 31/12/2020	Nb d'actions	%	Nb de droits de vote	%
Aequor	3 542 541	46,77%	3 542 541	48,48%
Financière Saint Vial	1 301 756	17,18%	1 301 756	17,81%
Nicolas Cuynat	5 726	0,08%	5 726	0,08%
Didier Cuynat	5 726	0,08%	5 726	0,08%
AL ET CO Développement	487 435	6,43%	487 435	6,67%
Azur 4.0	273 000	3,60%	273 000	3,74%
Frank Hueber	5 725	0,08%	5 725	0,08%
Vignemont Tous Travaux	467 452	6,17%	467 452	6,40%
Thierry De Vignemont	5 725	0,08%	5 725	0,08%
Associés Fondateurs	6 095 086	80,46%	6 095 086	83,41%
Auto-détention	267 405	3,53%	0	0,00%
Salariés au nominatif	97 325	1,28%	97 325	1,33%
Public - détention au nominatif	417 068	5,51%	417 068	5,71%
Public - détention au porteur	698 084	9,22%	698 084	9,55%
TOTAL	7 574 968	100,00%	7 307 563	100,00%

Participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2020, et selon la définition de l'article L. 225-102 (titres qui sont l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ou sont frappés d'une inaccessibilité), est nulle.

Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2019, depuis sa première cotation le 4 décembre 2019 :

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR MARE NOSTRUM SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2020	
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2019	3 597
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2020	280 315
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2020	0
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2020	16 507
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2020	267 405
Valeur (évaluée au cours d'achat) des actions détenues par la société au 31 décembre 2020	960 386
DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS	
Annulation d'actions	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2020	0
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	0
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2020 en dehors du contrat de liquidité	260 595
Contrat de liquidité	
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2020	19 720
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2020	16 507
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	0
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2020 dans le cadre du contrat de liquidité	6 810

Aliénation d'actions (participations réciproques)

Sans objet.

Informations relatives aux dirigeants

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, Monsieur Frank Hueber, Administrateur de MARE NOSTRUM S.A., a cédé le 21 décembre 2020 71 481 actions MARE NOSTRUM à MARE NOSTRUM S.A. Cette transaction a fait l'objet d'une déclaration publiée sur le site de l'émetteur.

Informations relatives aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux attributions d'actions gratuites

Sans objet.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration ou conclues antérieurement à sa création et poursuivies au cours de l'exercice.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Pour mémoire, votre Conseil a décidé le déclassement de l'ensemble des conventions de prestations de services conclues à l'intérieur du groupe et conclues à des conditions normales au cours de l'exercice ou poursuivies ou cours dudit exercice, à l'exception des contrats de baux.

Annexe - Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'ordonnance n°2017/1162 du 12 juillet 2017 et du décret 2017-1174 du 18 juillet 2017, nous vous présentons dans la présente section, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation. (L225-37-4 du Code de commerce, alinéa 1 à 4).

Principes de Gouvernance

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016. Ce code est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

La société applique les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

Recommandations du Code MiddleNext (version révisée de septembre 2016)	Adoptée	Ne sera pas adoptée
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants		X ⁽¹⁾
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R6 : Mise en place de Comités		X ⁽²⁾
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	
R8 : Choix de chaque administrateur	X	
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	X	
R10 : Rémunération de l'administrateur		X ⁽³⁾
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X ⁽⁴⁾	
R12 : Relation avec les actionnaires	X	
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R14 : Préparation de la succession des dirigeants		X ⁽⁵⁾
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R16 : Indemnités de départ ⁽⁶⁾		
R17 : Régimes de retraite supplémentaires		X
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions ⁽⁷⁾	X	
R19 : Revue des points de vigilance	X	

(1) A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration n'inclut pas de membre indépendant depuis la démission de M. Christian VIGUIE

(2) Compte tenu de sa taille, la Société n'a pas mis en place de comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégiques, etc.) et n'envisage pas d'en créer à court terme

(3) Compte tenu de sa taille, la Société ne souhaite pas suivre la Recommandation R10 relative à la rémunération des administrateurs. Cette décision n'a pas vocation à évoluer à moyen terme

(4) La décision de suivre la Recommandation R11 a été prise par le Conseil d'Administration du 18 janvier 2019. A ce jour, aucune évaluation des travaux du conseil n'a pu être réalisée

(5) La Société ne souhaite pas suivre la Recommandation R14 dans la mesure où elle estime que, compte tenu de l'âge de ses dirigeants actuels, le sujet de leur succession n'est pas d'actualité

(6) Cette recommandation n'est pas applicable car les dirigeants ne bénéficient pas d'indemnités de départ

(7) La Société entend suivre cette recommandation. Pour autant, les dirigeants ne sont pas, à la date du présent rapport, bénéficiaires de *stock-options*, d'actions gratuites ou d'autres produits d'intéressement au capital.

[Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale](#)

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à trois (3) ans, renouvelable. Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, il est rappelé que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R9 du code Middlenext. Nul ne peut être nommé administrateur s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. D'autre part, si un administrateur en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

A la date des présentes, le Conseil compte quatre membres dont aucun n'est indépendant.

La Direction Générale est assurée par Monsieur Nicolas CUYNAT.

Nom, prénom, date de naissance / raison sociale	Durée et échéance du mandat	Fonctions
Monsieur Nicolas CUYNAT	<p><u>Durée</u> : 3 années</p> <p>Le mandat prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.</p>	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Monsieur Thierry DE VIGNEMONT	<p><u>Durée</u> : 3 années</p> <p>Renouvelé suite au tirage au sort par l'Assemblée Générale du 29 juin 2020 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.</p>	Administrateur Directeur général Délégué
Monsieur Frank HUEBER	<p><u>Durée</u> : 3 années</p> <p>Le mandat prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.</p> <p>Etant précisé que conformément aux statuts de la Société, il a été procédé à un tirage au sort pour la première</p>	Administrateur Directeur général Délégué

	<p>période de renouvellement afin de déterminer l'ordre de renouvellement.</p> <p>De sorte que le mandat de Monsieur Frank HUEBER sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale du 18 juin 2021 soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</p>	
Monsieur Didier CUYNAT	<p><u>Durée</u> : 3 années</p> <p>Le mandat prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.</p>	Administrateur

Indépendance des administrateurs

La recommandation R3 du code Middlednext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil d'administration ne compte, au moment de l'établissement du présent rapport, aucun membre indépendant.

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Nicolas CUYNAT

AEQUOR	Président
FINANCIERE SAIN VIAL	Président
SCI GDS 21	Gérant
SCI TER1	Gérant
SCI MUC2	Gérant
SCI LES MERIDIENS	Gérant
MARE NOSTRUM DEVELOPPEMENT	Gérant
EXPERTS SDC	Co-Gérant
E.P.I CONCEPT	Co-Gérant
T090	Gérant

DOMINO ACTIO GRENOBLE	DG
DOMINO ACTIO SUD OUEST	DG
TRIDENTT SECOND ŒUVRE	Gérant

Monsieur Thierry DE VIGNEMONT

VIGNEMONT TOUS TRAVAUX	Président
T190	Gérant
M010	Président
NRH010	Gérant

Monsieur Frank HUEBER

AL ET CO DEVELOPPEMENT	Président
AZUR 4.0	Président
SCI AV EUROPE	Gérant
SCI AV DU PORTUGAL	Gérant
AC 020	Gérant
AC 030	Gérant
AC 040	Gérant
AC 090	Président
AC140	Gérant
AC150	Gérant
AC160	Gérant
AC170	Gérant
T100	Gérant

Monsieur Didier CUYNAT

Néant

Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (article 14 et suivants des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Nicolas CUYNAT, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'Administration du 18 janvier 2019 comme étant la plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président, Monsieur Nicolas CUYNAT organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon

fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de d'exercer leur mandat.

Missions et pouvoirs du Conseil d'Administration (article 16 de statuts et 1 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 18 janvier 2019, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout évènement significatif pour la conduite des affaires de la société.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre (4) fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit (8) jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 18 janvier 2019, en conformité avec la recommandation R7 du code Middlenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du code Middlenext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les devoirs et obligations des membres du Conseil d'Administration : connaissance et respect des textes règlementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du Conseil d'Administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du code Middlenext que tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et dirigeants

Mare Nostrum a été transformée en SA à Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale du 18 janvier 2019.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2019	Exercice 2020
Nicolas Cuynat, Président Directeur Général ¹		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)	36 723 € ²	36 000 € ³
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
TOTAL	36 723 €	36 000 €
Thierry de Vignemont, Directeur Général Délégué ⁴		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)	52 027 € ⁵	36 000 € ⁶
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
TOTAL	52 027 €	36 000 €
Frank Hueber, Directeur Général Délégué ⁷		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)	36 000 € ⁸	36 000 € ⁹
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
TOTAL	36 000 €	36 000 €

Le 20 février 2020, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé comme suit les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale tenue le 18 janvier 2019 :

¹ Président de la société Financière Saint-Vial

² Au titre de l'exercice 2019, M. Nicolas Cuynat a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Président d'un montant de 36 723 €. Il n'a perçu aucune rémunération variable. Par ailleurs, la convention réglementée conclue avec la société Financière Saint-Vial, dont M. Nicolas Cuynat est associé majoritaire, a donné lieu à une facturation d'un montant de 60 360 €HT

³ Au titre de l'exercice 2020, M. Nicolas Cuynat a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général d'un montant de 36 000 €. Il n'a perçu aucune rémunération variable. Par ailleurs, la convention réglementée conclue avec la société Financière Saint-Vial, dont M. Nicolas Cuynat est associé majoritaire, a donné lieu à une facturation d'un montant de 39 000 €HT

⁴ Président de la société Vignemont Tous Travaux

⁵ Au titre de l'exercice 2019, M. Thierry de Vignemont a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général Délégué d'un montant de 52 027 €. Il n'a perçu aucune rémunération variable. Par ailleurs, la convention réglementée conclue avec la société Vignemont Tous Travaux, dont M. Thierry de Vignemont est associé unique, a donné lieu à une facturation d'un montant de 38 400 €HT

⁶ Au titre de l'exercice 2020, M. Thierry de Vignemont a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général Délégué d'un montant de 36 000 €, ainsi qu'un avantage en nature de 8 954 € concernant un véhicule. Il n'a perçu aucune rémunération variable.

⁷ Président de la société AL&CO Développement

⁸ Au titre de l'exercice 2019, M. Frank Hueber a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général Délégué d'un montant de 36 000 €. Il n'a perçu aucune rémunération variable

⁹ Au titre de l'exercice 2020, M. Frank Hueber a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général Délégué d'un montant de 36 000 €. Il n'a perçu aucune rémunération variable.

- Nicolas Cuynat : 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général
- Thierry de Vignemont : 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué
- Frank Hueber : 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, auxquelles peut s'ajouter pour chacun un avantage en nature dans la limite de 1 000 € par mois.

Les sociétés Financière Saint Vial, Vignemont Tous Travaux et Al&Co Développement ont par ailleurs respectivement été nommées Président Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directeur Général Délégué de la Société 2iD, filiale à 95% de Mare Nostrum, et sont rémunérées au titre de ces mandats sociaux. A ainsi été mise en place par une Assemblée Générale du 27 décembre 2018, une rémunération fixe de 180 000 € annuels pour chacune de ces personnes morales mandataires sociaux.

Est par ailleurs envisagée mais non encore mise en place, une rémunération variable qui serait fonction d'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs basés notamment sur les performances du Groupe, étant entendu que cette partie variable serait plafonnée à 50% de la partie fixe.

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux dirigeants mandataires sociaux au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices :

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de Nicolas Cuynat, Président Directeur Général ¹⁰				
	2020		2019	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	36 000 €	36 000 €	36 723 €	36 723 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	36 000 €	36 000 €	36 723 €	36 723 €

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de Thierry de Vignemont, Directeur Général Délégué ¹¹				
	2020		2019	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	36 000 €	36 000 €	52 027 €	52 027 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	8 954 €	8 954 €	8 400 €	8 400 €
Total	44 954 €	44 954 €	60 427 €	60 427 €

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de Frank Hueber, Directeur Général Délégué ¹²				
	2020		2019	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés

¹⁰ Voir notes 1, 2 et 3

¹¹ Voir notes 4, 5 et 6

¹² Voir notes 7, 8 et 9

Rémunération fixe	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €

Cf. *supra* s'agissant des rémunérations fixes mises en place au niveau de MARE NOSTRUM par le Conseil d'Administration du 20 février 2020.

Les Tableaux suivants sont Non Applicables :

- **Tableau 3** : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants
- **Tableau 4** : *Stock-options* attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par MARE NOSTRUM et par toute société du Groupe
- **Tableau 5** : *Stock-options* levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social
- **Tableau 6** : Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire par MARE NOSTRUM et par toute société du Groupe
- **Tableau 7** : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social
- **Tableau 8** : Historique des attributions de *Stock-options* attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019
- **Tableau 9** : *Stock-options* consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours du dernier exercice
- **Tableau 10** : Historique des attributions gratuites d'actions.

Tableau 11 : Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux dirigeants mandataires sociaux								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Nicolas Cuynat Président Directeur Général Date de début de mandat : 18 janvier 2019 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020		X		X		X		X
Thierry de Vignemont Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 18 janvier 2019 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020		X		X		X		X

Frank Hueber Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 18 janvier 2019 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020		X		X		X		X
--	--	---	--	---	--	---	--	---

Aucun contrat de travail n'a été signé entre MARE NOSTRUM et l'un de ses Administrateurs.

Des informations relatives à la continuation des conventions évoquées sous le tableau n°1 sont fournies dans la section « Conventions Réglementées ».

Jetons de Présence : les membres du Conseil d'Administration ayant été nommés par décision de l'Assemblée Générale du 18 janvier 2019, n'ont perçu à la date du présent rapport aucune rémunération de quelque nature que ce soit au titre de leur mandat de membre du Conseil d'Administration.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

La direction générale de la Société est assurée par Nicolas Cuynat, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, et par Thierry De Vignemont et Frank Hueber en leur qualité de Directeur Généraux Délégués.

Messieurs Cuynat, De Vignemont et Hueber ont été nommés, respectivement Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, par le Conseil d'administration du 18 janvier 2019 pour une durée de trois (3) ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

[Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif avec une autre société dont notre Société possède plus de la moitié du capital social](#)

Durant l'exercice écoulé, à l'exception des conventions présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, aucune convention nouvelle n'a été conclue, directement ou par personne interposée entre d'une part, entre le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont MARE NOSTRUM possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Etant précisé que l'ensemble des conventions de prestation de service conclues au sein du groupe MARE NOSTRUM ont été déclassées s'agissant de conditions courantes conclues à des conditions normales.

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation	Expiration
lundi 29 juin 2020	7	Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions	18 mois	10% du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision. 5% de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport Prix unitaire de rachat : 10 euros	Néant	mercredi 29 décembre 2021
lundi 29 juin 2020	8	Annulations des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions	24 mois	dans la limite de 10% du capital social	Néant	mercredi 29 juin 2022
lundi 29 juin 2020	9	Augmentation de capital par voie d'offre au public	26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 400.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 400.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les 10eme, 11eme et 12eme résolutions. Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10eme, 11eme et 12eme résolutions.	Néant	lundi 29 août 2022
lundi 29 juin 2020	10	Augmentation de capital par voie de placement privé	26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 400.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 400.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les 9eme, 11eme et 12eme résolutions. Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 9eme, 11eme et 12eme résolutions.	Néant	lundi 29 août 2022
lundi 29 juin 2020	11	Augmentation de capital à catégorie de personne (« small caps »)	18 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 400.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 400.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les 9eme, 10eme et 12eme résolutions. Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000	Néant	mercredi 29 décembre 2021

				euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 9eme, 10eme et 12eme résolutions.		
lundi 29 juin 2020	12	Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 400.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 400.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les 9eme, 11eme et 12eme résolutions. Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 9eme, 11eme et 12eme résolutions.	Néant	lundi 29 août 2022
lundi 29 juin 2020	13	Augmentation de capital en cas de demande excédentaires	26 mois	dans la limite de 15% de l'émission initiale,	Néant	lundi 29 août 2022
lundi 21 janvier 2019	8	Attribution gratuite d'actions	38 mois	dans la limite de 10% du capital social	Néant	lundi 21 mars 2022
lundi 21 janvier 2019	9	Stock-options	38 mois	dans la limite de 5% du capital social	Néant	lundi 21 mars 2022
lundi 29 juin 2020	14	Augmentation de capital réservée aux salariés (PEE)	26 mois	Dans la limite de 3% du capital social	Néant	lundi 29 août 2022

[Description des principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques](#)

Procédures d'élaboration des comptes consolidés du groupe

Chaque société applique les procédures des référentiels comptables en vigueur et contrôle notamment la traduction comptable des opérations liées à son activité et à son patrimoine, relatives :

- A la gestion des encaissements clients, du recours à l'affacturage et à la gestion de la trésorerie
- A l'évaluation des provisions pour risques et charges et des passifs sociaux
- Au suivi des engagements hors bilan.

L'organisation des travaux et des structures comptables s'appuie sur le principe de séparation des fonctions et des tâches.

Selon un planning de clôture prédéfini, les équipes comptables de la Direction Financière établissent les liasses de chaque filiale traitée, objet d'un contrôle une à deux fois par an par des auditeurs externes en fonction de leur matérialité.

Les travaux de consolidation sont externalisés auprès d'un Expert-Comptable qui prépare pour chaque consolidation un dossier incluant :

- Les liasses de consolidation auditées
- Les supports des retraitements et des éliminations effectuées
- Les tableaux de variations des capitaux propres consolidés
- Les tableaux de preuve d'impôt.

Un suivi d'évaluation des actifs incorporels et les tests de pertes de valeur éventuelles sont effectués par la Direction Financière.

Les annexes sont préparées conjointement par la Direction Financière et l'Expert-Comptable assurant la consolidation. Les comptes consolidés sont revus et contrôlés par la Direction générale et font l'objet, de la part du collège des commissaires aux comptes, des diligences prévues par la loi.

Principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation

Chaque Métier et chaque Direction support présente, selon un planning annuel, ses indicateurs de performances et l'avancement des projets en cours au cours de Revues de performance thématiques.

Le Groupe a d'ores et déjà mis et/ou a prévu de mettre en place des règles et procédures internes visant notamment à assurer au sein du groupe MARE NOSTRUM :

- Le respect des lois et de la réglementation applicable à la Société et aux filiales du Groupe
- L'application effective des directives, politiques, procédures internes et bonnes pratiques fixées par la Direction Générale
- La sauvegarde des actifs et du personnel du Groupe
- La fiabilité et la sincérité de l'information financière et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés
- La prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe
- L'optimisation de l'activité opérationnelle et la sécurisation des opérations du Groupe en conformité avec les lois et réglementations applicables.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

Mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale Mixte du 18 janvier 2019 a nommé en qualité d'administrateurs de la Société :

- Monsieur Nicolas CUYNAT
- Monsieur Thierry JAULIN DU SEUTRE DE VIGNEMONT
- Monsieur Frank HUEBER
- Monsieur Didier CUYNAT
- Monsieur Christian VIGUIE,

pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (étant précisé que la décision de nomination comportait une erreur matérielle sur la date de renouvellement des mandats des administrateur, la durée de trois (3) ans primant sur cette erreur matérielle). Monsieur Christian VIGUIE a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 18 septembre 2020.

Toutefois, et conformément à la 3^{ème} résolution de ladite Assemblée Générale Mixte et à l'article 13 des statuts de la Société, il est rappelé que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

- Au terme du tirage au sort susmentionné, le mandat de Monsieur Frank HUEBER arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 juin 2021.

Par conséquent, il est proposé de renouveler le mandat de Monsieur Frank HUEBER pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il sera toutefois procédé à un renouvellement par tirage au sort l'an prochain.

Mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Mixte du 18 janvier 2019 a confirmé en qualité de Commissaires aux comptes, les sociétés Auditeurs & Conseils Associés Rhône Alpes, F.B.A CAELIS Audit et GRANT THORNTON jusqu'au terme de leur mandat respectif, soit :

- Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour la société F.B.A CAELIS Audit et Monsieur Frédéric SIMEON
- Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour la société GRANT THORNTON.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à vous prononcer sur les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

**COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2020**

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	<i>Note 1</i>	123 341	164 542
Autres produits d'exploitation	<i>Note 2</i>	5 001	5 177
Achats consommés		-3 794	-3 361
Autres charges externes	<i>Note 3</i>	-28 227	-32 832
Impôts et taxes		-2 705	-2 798
Charges de personnel	<i>Note 4</i>	-93 949	-126 713
Dotations aux amortissements et provisions	<i>Note 5</i>	-1 530	-1 161
Autres charges		-2 208	-778
Résultat d'exploitation		-4 071	2 075
Résultat sur opérations en commun		0	0
Charges et produits financiers	<i>Note 6</i>	-795	-449
Résultat courant des entreprises intégrées		-4 867	1 626
Charges et produits exceptionnels	<i>Note 7</i>	-143	-634
Impôt sur les résultats	<i>Note 8</i>	-813	-580
Résultat Net des entreprises intégrées		-5 822	412
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	<i>Note 9</i>	-70	-13
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		0	0
Résultat Net de l'ensemble consolidé		-5 892	400
Intérêts minoritaires		-308	99
RESULTAT NET (part du Groupe)		-5 584	300
Résultat par action (en euros)	<i>Note 10</i>	-0,74	0,05
Résultat dilué par action (en euros)	<i>Note 10</i>	-0,74	0,05

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition	<i>Note 11</i>	12 605	11 749
Immobilisations incorporelles	<i>Note 12</i>	3 274	3 432
Immobilisations corporelles	<i>Note 13</i>	1 597	1 840
Immobilisations financières	<i>Note 14</i>	3 679	3 906
Titres mis en Equivalence	<i>Note 15</i>	14	13
Actif immobilisé		21 169	20 940
Impôts Différés Actifs	<i>Note</i>	558	953
<i>16</i>			
Stocks et en-cours		376	84
Clients et comptes rattachés	<i>Note 17</i>	22 740	25 455
Autres créances et régularisation	<i>Note 18</i>	16 827	21 036
Valeurs Mobilières de Placement	<i>Note 20</i>	1 910	2 018
Disponibilités	<i>Note 20</i>	13 283	8 292
Actif circulant		55 137	56 885
TOTAL ACTIF		76 863	78 778

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres		
Capital	757	757
Primes	12 305	12 431
Réserves sociales et consolidées	3 627	4 232
Ecart de conversion	16	5
Résultat	-5 584	300
Capitaux propres groupe	11 121	17 725
Intérêts minoritaires	1 340	1 764
Capitaux propres	12 461	19 489
Provisions pour risques et charges	<i>Note 19</i> 424	651
Impôts Différés Passif	<i>Note 17</i> 230	179
Emprunts obligataires	<i>Note 20</i> 1 000	1 000
Emprunts et dettes financières	<i>Note 20</i> 27 166	13 831
Fournisseurs	<i>Note 21</i> 7 393	9 966
Autres dettes et comptes de régularisation	<i>Note 21</i> 28 190	33 662
Dettes	63 749	58 459
TOTAL PASSIF	76 863	78 778

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINORITAIRES
Capitaux propres 31/12/2018	451	0	3 276	0	1 240	4 967	2 872
Affectation du résultat au 31/12/2018			1 259		-1 240	19	-266
Variation de capital	307	12 431	-80			12 658	88
Ecart de change				4		4	4
Autres variations			-224			-224	-1 033
Résultat au 31/12/2019					300	300	99
Capitaux 31/12/2019	757	12 431	4 232	4	300	17 725	1 764

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINORITAIRES
Capitaux propres 31/12/2019	757	12 431	4 232	5	300	17 725	1 764
Affectation du résultat au 31/12/2019			296		-300	-4	-190
Variation de capital	0	-127				-127	0
Ecart de change				11		11	4
Autres variations			-901			-901	70
Résultat au 31/12/2020					-5 584	-5 584	-308
Capitaux 31/12/2020	757	12 305	3 627	16	-5 584	11 121	1 340

Des frais d'IPO de 127 K€ ont été imputés sur les primes d'émission.

Les autres variations de -901 K€ comprennent principalement -944 K€ d'annulations d'actions propres.

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	7 574 968	0,10
Actions composant le capital en fin d'exercice	7 574 968	0,10

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2020	31/12/2019
Résultat net		-5 892	400
Résultat des sociétés mises en équivalence		70	13
Dotations et reprises		57	1 046
Amortissement des écarts d'acquisition		0	0
Variation impôts différés		396	134
Plus ou moins-values de cession	<i>Note 22</i>	-574	-320
QP de subvention virée en Résultat		0	0
Autres éléments	<i>Note 23</i>	-127	-1 503
Capacité d'autofinancement		-6 070	-231
Variation du besoin en fonds de roulement	<i>Note 24</i>	-2 503	-177
Flux de trésorerie liés à l'activité		-8 573	-408
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-703	-2 485
Variation d'immobilisations financières		-45	-1 712
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles		118	0
Cessions de titres sociétés consolidées		401	323
Incidence des variations de périmètre		-146	-5 144
Variation des dettes sur immobilisations		78	204
Flux liés aux investissements	<i>Note 25</i>	-296	-8 814
Augmentation de capital		0	2 670
Augmentation de capital minoritaires		0	88
Dividendes versés aux actionnaires		0	0
Dividendes versés aux minoritaires		-194	-247
Augmentation des dettes financières	<i>Note 20</i>	13 019	10 380
Remboursement des dettes financières		-1 441	-798
Variation des intérêts courus		-3	11
Variation des comptes courants		564	-1 160
Flux liés aux opérations de financement		11 945	10 943
Incidence des variations de devises		-1	5
Autres flux sans incidence sur la trésorerie		50	0
Variation de la trésorerie		3 125	1 729
Trésorerie à l'ouverture	<i>Note 20</i>	6 766	5 038
Trésorerie à la clôture	<i>Note 20</i>	9 891	6 766
Variation de la trésorerie		3 125	1 729

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés établis en normes françaises de MARE NOSTRUM, à la clôture, sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de la présente annexe.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux clôtures de l'exercice actuel et du précédent et reposent sur le principe de continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits marquants

Covid-19

La pandémie Covid-19, ainsi qualifiée par l'OMS depuis le 11 mars 2020, a impacté significativement l'activité de MARE NOSTRUM depuis la seconde quinzaine de mars. Néanmoins, après un retrait de 36% de ses revenus sur le 1er semestre 2020, le Groupe a constaté une reprise de ses activités sur la 2ème partie de l'année et enregistré une progression de son chiffre d'affaires de 34% entre le 1er et le second semestre 2020.

Au cours de la période, le Groupe a pris les mesures nécessaires pour limiter les risques sanitaires pour ses salariés, candidats et clients (télétravail, fermeture de sites sur le 1er semestre, maintien de liens à distance) et fait preuve d'agilité afin d'adapter son organisation à ce contexte de crise inédit. Mare Nostrum a souscrit un Prêt Garanti par l'Etat de 13 M€ en deux tranches (7 M€ au S1 et 6 M€ au S2), réduit ses dépenses et mis l'accent sur la maîtrise de son poste clients (recouvrement, gestion des encours).

Parallèlement, le Groupe a développé la fourniture d'équipements de protection individuelle grâce à sa filiale EPI Concept, et poursuivi la mise œuvre de la transformation digitale des métiers :

- Lancement de la plateforme de formation en e-learning sur laquelle sont notamment dispensées les formations Covid-19 initiées pendant la période de confinement
- Création d'un nouveau catalogue de formations en e-learning disponible depuis septembre pour les formations réglementaires, langues et management
- Digitalisation du réseau d'agences Travail Temporaire (centralisation et dématérialisation de l'ensemble des documents administratifs) pour une meilleure efficacité
- Déploiement de l'application Linkeys au Portugal.

Dans ce contexte particulier, MARE NOSTRUM a pris en compte l'ensemble des éventuelles incidences comptables liées à cette situation, transcrites dans les comptes du Groupe.

Compte tenu de l'incertitude latente, liée au rythme de reprise des différents secteurs d'activité et aux nouvelles mesures sanitaires pouvant potentiellement être prises, pesant sur l'environnement économique et l'horizon d'un retour à la normale de ses activités, particulièrement en France, MARE NOSTRUM n'est pas en mesure d'assurer que son activité et ses performances 2021 ne seront plus impactées par la Covid-19.

Réorganisation de la coopération entre Delta Drone et Mare Nostrum au sein du pôle Aer'Ness

Un accord a été conclu le 18 septembre 2020 permettant :

- L'acquisition par Mare Nostrum auprès de Aer'Ness de 100% de la filiale Aer'Ness Intérim et 65% de la société Aer'Ness Event (les 35% restant étant détenus par le management). Le Groupe renforce ainsi ses positions commerciales dans le Travail Temporaire
- La cession par Mare Nostrum de ses participations de 30% dans Aer'Ness à Delta Drone, qui en devient ainsi l'actionnaire majoritaire à 85%. Cette opération permet à Mare Nostrum de se désengager d'un actif non stratégique, à l'heure où le contexte de crise sanitaire incite à concentrer ses efforts sur ses domaines d'expertise
- La cession par Delta Drone à Mare Nostrum de la totalité des actions détenues à l'occasion de l'entrée en bourse de Mare Nostrum, qui les acquiert dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Dans la logique de cette cession, Christian Viguié, Président Directeur Général de Delta Drone, a présenté sa démission de son poste d'administrateur de Mare Nostrum
- La cession par Delta Drone à Mare Nostrum des 50% de participation détenus dans Ergasia Campus.

Acquisition de 50% des titres d'Inalvea Développement

Mare Nostrum a acquis le 20 octobre 2020 50% des parts de la société Inalvea Développement, dédiée à la gestion du back-office des agences d'intérim du médico-social et plus spécifiquement des SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Le Groupe positionne ainsi son offre de services sur le secteur très porteur de la santé et en particulier le segment des Economies de Partage.

Totalement auto-financée, cette opération s'est accompagnée de la prise de contrôle de la société.

Inalvea Développement s'appuie sur une équipe d'une quinzaine de personnes et a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires profitable de 1,2 M€, qui a doublé en un an, et en 2020 de 1,5 M€. Les besoins croissants des établissements de soins et des hôpitaux pour faire face à la crise sanitaire devraient accompagner la montée en puissance de l'activité. Cette société pionnière, qui collabore avec le Groupe depuis un an, est positionnée sur un segment de niche en forte croissance qui compte moins d'une dizaine d'acteurs en France.

Lancement du fonds de dotation du Groupe « In mare fundis Aquas »

Le 29 septembre 2020, Mare Nostrum a annoncé le lancement de son fonds de dotation « In mare fundis Aquas » qui aura pour mission de favoriser et accompagner les initiatives d'intérêt général en faveur de l'intégration professionnelle et de l'employabilité.

Agissant depuis plus de 15 ans dans l'univers des Ressources Humaines, Mare Nostrum a décidé de s'inscrire dans une démarche active afin de donner un cadre organisationnel aux actions solidaires qui font partie de l'ADN du Groupe depuis sa création. Témoin de l'évolution des besoins en matière d'emploi, le Groupe souhaite au travers de ce fonds de dotation et des missions qu'il va mener, se positionner en tant qu'acteur de la solidarité.

« In mare fundis Aquas » a pour vocation de devenir un vecteur d'initiatives pour l'emploi et vers l'emploi. Fort d'un constat récurrent de pénurie de compétences alors même que le nombre de demandeurs d'emploi ne baisse pas, l'ambition de Mare Nostrum est de rassembler acteurs privés, institutionnels et particuliers autour d'une démarche collective et altruiste pour l'employabilité de tous.

Autres variations de périmètre

La société NRH 44 sort du périmètre de consolidation à partir du 1er octobre 2020.

NRH 69 a été constituée au cours du premier semestre 2020 avec un capital de 10 K€, souscrit à 76% par MARE NOSTRUM.

Autre prise de participation

Afin d'accélérer sa digitalisation, MARE NOSTRUM a acquis en novembre 2020 une participation minoritaire de 10% du capital de Tikopia. Tikopia n'est pas consolidée.

TIKOPIA permet d'automatiser un ensemble de tâches qui forment le cycle de vie du développement d'un produit ou d'une plateforme tout en garantissant un très haut niveau de robustesse, de qualité et de sécurité (via des tests validés à chaque étape du processus).

Grace à cette prise de participation, l'expertise de TIKOPIA permettra au groupe Mare Nostrum l'amélioration :

- De la productivité des équipes de développement (en automatisation des tâches à faible valeur ajoutée),
- Des process de développement,
- De la qualité, de la performance et de la sécurité.

Renfort de participations

Le 30 septembre 2020, Mare Nostrum a renforcé sa participation à hauteur de 100% du capital des sociétés NRH 030 et NRH 442.

NRH 442 a été renommée Terra Nostra Développement.

Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement du 29 avril 1999 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2002-04, 2002-12, 2004-03, 2004-14 et 2005-10.

Les comptes consolidés sont réalisés à partir des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020.

Application des méthodes de référence

La société a utilisé l'ensemble des méthodes de référence prévues par le règlement CRC 99-02 pour l'établissement des comptes consolidés dès lors qu'elles étaient applicables ou significatives.

Les méthodes non applicables à la présente consolidation sont les suivantes : la méthode à l'avancement pour les contrats à long terme, l'enregistrement en résultat consolidé des écarts de conversion figurant dans les comptes individuels des entreprises consolidées.

Les contrats de location financement du Groupe concernent quasi exclusivement des véhicules. La valeur de ces derniers a été jugée non significative. Ainsi, lesdits contrats n'ont pas été retraités.

Ont également été jugés non significatifs les frais de constitution, de transformation ou de premiers établissements.

Afin d'obtenir une meilleure présentation de l'information financière du groupe, depuis la clôture 31/12/2019, les comptes courants créditeurs sont classés au poste « Autres dettes » au lieu du poste « Dettes financières ».

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- Le suivi des écarts d'acquisition
- L'estimation des provisions pour risques et charges : le Groupe a fait l'objet, au cours des exercices 2020 et précédents, de vérifications des services fiscaux et sociaux. En l'absence de conclusion et d'évaluation fiable du risque financier, le Groupe n'intègre pas comptablement de provision pour risques et charges. De même, lorsque la position du Groupe est étayée par une appréciation raisonnable d'une issue favorable du contentieux engagé, le Groupe ne constitue pas de provision.
- La reconnaissance des actifs d'impôts différés.
- L'estimation des produits à recevoir liés aux dépenses de formation engagées.

Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par la méthode de l'intégration globale, les comptes de toutes les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

Les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cession et dividendes internes, provisions sur filiales, marges incluses dans les stocks) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Ils sont considérés comme ayant une durée non limitée et font l'objet d'un test de valeur par unité génératrice de trésorerie chaque année et plus s'il existe des indices de perte de valeur. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux activités exercées par le Groupe : Intérim, Recrutement, Formation et Portage.

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de projections à moyen terme (5 ans) élaborés par le Groupe
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts (9,9% au 31/12/2020)
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle (1,5% au 31/12/2020)
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations qui seraient déjà engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont comptabilisés en provisions pour risques et charges.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont de différentes natures :

- des logiciels, sites Internet, créations d'extranets...

- des frais de constitution amortis sur une durée de 5 ans selon le mode linéaire,
- des marques achetées (non amorties) : la société est titulaire d'un droit légal (droit de propriété industrielle). L'acquisition de ce droit constitue en principe une présomption de contrôle suffisante dans la mesure où il est opposable aux tiers et peut ainsi leur restreindre l'accès aux avantages générés par l'élément. Les marques acquises sont ainsi comptabilisées en immobilisations pour leur coût d'acquisition. Ces marques ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas limitée à l'acquisition. Les marques sont valorisées au coût d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur,
- des frais de recherche et développement. Les frais de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale - ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. Ceci implique de respecter l'ensemble des critères suivants :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
 - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	3 à 5 ans
Concessions et droits similaires	Linéaire	3 ans
Marques	Non amortissables	-
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 à 4 ans

Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes, ils sont enregistrés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les amortissements sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour chaque composant.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont de différentes natures :

- installations techniques
- installations générales et agencements : notamment liés à l'aménagement des agences.
- matériels de transport
- matériels informatiques : essentiellement des ordinateurs, imprimantes.
- mobilier : notamment du mobilier de bureau nécessaire à l'aménagement des agences.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 à 8 ans
Installations et agencements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

Immobilisations financières

Les actifs financiers figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- prêts au personnel,
- l'effort construction pour certaines sociétés ayant opté pour l'activation,
- dépôts et cautionnements,
- fonds de garantie (liés à l'organisme d'affacturage et aux sociétés de cautions financières),
- titres des sociétés non consolidées (ces titres sont détaillés dans la **Note 14**).

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation non consolidés s'avère inférieure à la valeur brute comptable, il est constitué, à concurrence de la différence relevée, une provision pour dépréciation. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la Société ; elle est déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat.

Les titres mis en équivalence sont décrits dans la **Note 15**.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire
- 80 % en cas de Redressement Judiciaire
- 50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré.

L'application de ces règles est complétée par une revue au cas par cas, pouvant donner lieu à des dépréciations complémentaires, des créances des clients n'étant pas dans l'une des catégories ci-dessus énoncées.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

MARE NOSTRUM a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmé sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Pour certains clients, le Groupe a recours à l'affacturage. Le montant des créances cédées à l'organisme vient en diminution de l'actif.

Le coût du recours aux organismes d'affacturage présente deux volets :

- Une commission est versée à l'organisme d'affacturage. Cette commission a pour assiette les montants décaissés sur les lignes mises à disposition par l'organisme d'affacturage. Le montant de cette commission est de 328 K€ au 31 décembre 2020 (comptabilisée en charges externes d'exploitation) ;
- Des intérêts sont également payés à l'organisme d'affacturage et sont fonction du délai de paiement des factures (comptabilisés en charges financières).

Par ailleurs, le factor constitue un fonds de garantie comptabilisé en immobilisations financières à l'actif de la société.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans les « emprunts et dettes financières ».

Les « valeurs mobilières de placement » sont évaluées à leur coût historique.

Cash-pooling

Il existe une convention de cash-pooling au sein du Groupe dont la société centralisatrice est la Société MARE NOSTRUM. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie (de type physique indirecte) sont isolés au bilan, par convention comptable, dans les comptes courants appropriés. Dans les comptes consolidés, ces comptes courants et les intérêts afférents sont éliminés afin de présenter une position de trésorerie du Groupe en montant net.

Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêts.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

Obligations convertibles émises le 11 juin 2019 au bénéfice du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

En date du 7 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société agissant dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2019, a décidé l'émission de 1.000.000 obligations convertibles en actions (les « OCA ») au profit d'un établissement bancaire.

Le 11 juin 2019, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit un emprunt obligataire convertible de 1M€ pour une durée de 7 années et à un taux d'intérêt annuel de 5%.

125.000 OC de 8€ chacune ont alors été émises et sont convertibles à raison d'1 action pour 1 obligation dans les cas suivants :

- demande par l'un des partenaires financiers de Mare Nostrum dans le cadre d'un besoin de renforcement des fonds propres de la société ;
- toute opération juridique portant sur le capital de Mare Nostrum et faisant perdre au concert des associés fondateurs sa qualité d'actionnaire disposant du plus grand nombre d'actions (directe ou indirecte) de Mare Nostrum.

Les OC non converties à leur échéance bénéficieront d'une prime de non-conversion, qui est provisionnée.

Souscription de Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid 19, MARE NOSTRUM a souscrit 13 M€ de PGE sur 2020 en deux tranches (7 M€ au 1^{er} semestre, 6 M€ au second semestre).

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagements de retraites et assimilés

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié (régime à prestations définies). L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié. Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services supplémentaires rendus par les membres du personnel ne généreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier qui varie chaque année et qui est publié.

D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres sont les suivants au 31 décembre 2020 :

Taux de progression des salaires : 2%
Age de départ à la retraite : 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés : 1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée : TV 88/90
Taux d'actualisation financier : 0,34%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Ils étaient les suivants au 31 décembre 2019 :

Taux de progression des salaires : 2%
Age de départ à la retraite : 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés : 1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée : TV 88/90
Taux d'actualisation financier : 0,77%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition et des participations dans les filiales). Ils sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté ou quasiment voté applicable à la période de reversement attendue.

Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs. L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de trois ans.

Les impôts différés ont été évalués aux taux d'impôts nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé. Les taux retenus sont de 26,5% en 2021, 25% en 2022 et 25% en 2023.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est spécialisé dans les métiers des ressources humaines, du BTP, de l'industrie, du transport, de la logistique et des services. Ceci s'articule autour de plusieurs activités :

- une activité de travail temporaire, réunissant 10 marques (AL&CO, Tridentt Travail Temporaire, illico intérim, Ceres, E-Interim Solutions, Aer'ness Intérim, Celtic Travail Temporaire, Altitude Facilities, Grands Travaux Facilities, Infinity Interim),
- une activité de recrutement : Neptune RH (réseau de cabinet de conseil en recrutement présent en France, au Portugal, en Pologne et en Roumanie), et LINKEYS (application de recrutement basé sur la cooptation),
- une activité de formation articulée autour de plusieurs marques : Platinium CQFT, Contact D Pro, Focs Consult et AT PATRIMOINE,
- une activité de portage salarial (Altros) et d'accompagnement à la mobilité professionnelle (GO Mobilité),

- une activité de plateforme *back-office* destinée aux ETT des secteurs médical et médico-social (INALVEA DEVELOPPEMENT),
- des activités annexes : activités des sociétés holdings.

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de services sont comptabilisées au moment où le service est rendu. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement de la société n'ont pas été jugés significatifs et n'ont donc pas été retraités.

Conversion des filiales en devise

Comme préconisé par le règlement 99-02, les modes de conversion des comptes des filiales étrangères ont été appliqués selon le caractère autonome ou non des filiales concernées :

Selon la méthode du cours historique si l'entreprise est non autonome,
Selon la méthode du cours de clôture si l'entreprise est autonome.

Les filiales concernées sont les sociétés roumaines NEPTUNE RH ROUMANIE et ACVILA, et la société suisse LINKEYS.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte, pour le calcul du résultat par action, des instruments donnant droit au capital de façon différée, génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Information sectorielle

Une répartition du chiffre d'affaires par métier est opérée selon les axes suivants :

- Intérim,
- Recrutement,
- Formation,
- Portage & mobilité,
- Autres (holdings)

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques s'effectue sur la base de la localisation des filiales.

Distinction résultat courant / résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements,
- Dotations et reprises de dépréciation des créances.

Les éléments exceptionnels, hors activités ordinaires, constituent le résultat exceptionnel.

CICE

Le CICE était un dispositif fiscal français constituant une créance sur l'Etat qui pouvait être utilisée pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Il était comptabilisé au rythme de l'engagement et il était à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. La comptabilisation du CICE était réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel (au crédit d'un sous compte 64). Ce produit n'était pas imposable fiscalement.

La créance était comptabilisée dans un compte 44*.

Le CICE était utilisé pour la reconstitution du fonds de roulement des sociétés.

Pour certaines sociétés du périmètre, le CICE était préfinancé par BPI France ou BNP PARIBAS FACTOR. Le préfinancement permettait aux entreprises de couvrir leur trésorerie dans l'attente de l'obtention du CICE.

Dans les comptes consolidés, le montant du préfinancement obtenu est compensé avec les autres créances. En effet, la propriété de la créance de CICE était cédée à titre d'escompte de manière définitive à l'établissement de crédit.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CICE a été remplacé par un allègement de charges sociales, conformément aux textes en vigueur.

Partie 2 - Périmètre de consolidation

A la clôture, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Société	Type	31/12/2020			31/12/2019		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
MARE NOSTRUM	Société mère	100	100	IG	100	100	IG
2I 010	Société opérationnelle	83,51	88	IG	83,51	88	IG
2I 020	Société opérationnelle	87,39	90,91	IG	87,39	90,91	IG
2I 030	Société opérationnelle	89,21	94	IG	89,21	94	IG
2I 040	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
2I 050	Société opérationnelle	72,12	76	IG	72,12	76	IG
2I 060	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
2I 070	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
2I 080	Société opérationnelle	72,43	76	IG	72,43	76	IG
2I 090	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
2ID	Société holding	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
2IP	Société opérationnelle	89,2	93,99	IG	89,2	93,99	IG
AC 020	Société opérationnelle	80	80	IG	80	80	IG
AC 030	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 040	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 050	Société opérationnelle	80	80	IG	80	80	IG
AC 060	Société opérationnelle	80	80	IG	80	80	IG
AC 070	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 080	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 090	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 100	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 110	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 120	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 130	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 140	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 150	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 160	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 170	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 180	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
AC 190	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
AC 200	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
AC 210	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
AC 220	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
AC 230	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
ACVILA	Société opérationnelle	51	51	IG	51	51	IG
AER'NESS	Société opérationnelle	30	30	MEE	30	30	MEE
AF 020	Société opérationnelle	99,21	100	IG	76	76	IG
ALTITUDE FACILITIES EVENT	Société opérationnelle	99,21	99,21	IG	Non applicable		
ALTROS INGENIERIE	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG
ALTROS IT	Société opérationnelle	65,8	94	IG	65,8	94	IG
ALTROS MANAGEMENT	Société opérationnelle	65,8	94	IG	65,8	94	IG

ALTROS	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG
ALTROS SERVICES	Société opérationnelle	70	70	IG	70	70	IG
AT PATRIMOINE	Société opérationnelle	89,99	89,99	IG	89,99	89,99	IG
C010	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
C020	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
C030	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
C040	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
CONTACT D PRO	Société opérationnelle	40	40	MEE	40	40	MEE
DOMINO ACTIO GRENOBLE	Société opérationnelle	49	49	IP	49	49	IP
DOMINO ACTIO SUD OUEST	Société opérationnelle	49	49	IP	49	49	IP
EI 020	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
E INTERIM	Société opérationnelle	84	84	IG	84	84	IG
ERGASIA CAMPUS	Société opérationnelle	100	100	IG	50	50	IP
FOCS CONSULT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
GO MOBILITE	Société opérationnelle	70	70	IG	70	70	IG
INALVEA DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	50	50	IG	Non applicable		
LINKEYS	Société opérationnelle	50,21	55,59	IG	50,21	55,59	IG
LINKEYS FRANCE	Société opérationnelle	50,21	100	IG	50,21	100	IG
M010	Société opérationnelle	74,62	74,62	IG	74,62	74,62	IG
MAG 020	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
MERIT INTERIM	Société opérationnelle	74,54	99,89	IG	74,54	99,89	IG
MN DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
MARE NOSTRUM IDF	Société holding	90	90	IG	90	90	IG
NEPTUNE RH	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
NEW GEST	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
NRH 010	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
NRH 020	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
NRH 030	Société opérationnelle	100	100	IG	86	86	IG
NRH 042	Société opérationnelle	0	0	IG	76	76	IG
NRH 44	Société opérationnelle	60	60	IG	60	60	IG
NRH 31	Société opérationnelle	46,37	46,37	IG	46,37	46,37	IG
NRH 442	Société opérationnelle	100	100	IG	69,23	69,23	IG
NRH 69	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
NRH 75	Société opérationnelle	60,3	67	IG	60,3	67	IG
NRH APT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
NRH ROUMANIE	Société opérationnelle	51	51	IG	51	51	IG
PLATINIUM	Société opérationnelle	97,11	97,11	IG	80,37	80,37	IG
SILLAGE	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG
TRIDENTT 050	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 070	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 080	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 090	Société opérationnelle	100	100	IG	Non applicable		
TRIDENTT 100	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 110	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 120	Société opérationnelle	77,08	77,08	IG	77,08	77,08	IG
TRIDENTT 140	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG

TRIDENTT 150	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 160	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 170	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 180	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
TRIDENTT 190	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 200	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 220	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 230	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 240	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 250	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 260	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 270	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT SAVOIE INTERIM	Société opérationnelle	93,41	93,41	IG	93,41	93,41	IG
TRIDENTT SECOND OEUVRE	Société opérationnelle	83,35	83,35	IG	83,35	83,35	IG

Nota Bene :

2020 :

- 4 sociétés sont entrées dans le périmètre au 31 décembre 2020 :
 - o ALTITUDE FACILITIES EVENT : auparavant détenue par AER'NESS et faisant partie du sous-groupe AER'NESS mis en équivalence jusqu'au 30 septembre 2020, désormais détenue à 99,21% par MARE NOSTRUM.
 - o INALVEA DEVELOPPEMENT : 50% acquis par MARE NOSTRUM en septembre 2020.
 - o NRH 69 : création en juillet 2020, avec une contribution de MARE NOSTRUM à hauteur de 76%.
 - o TRIDENTT 090 : auparavant détenue par AER'NESS et faisant partie du sous-groupe AER'NESS mis en équivalence jusqu'au 30 septembre 2020, désormais détenue à 100% par MARE NOSTRUM.
- La participation de 60% que MARE NOSTRUM détenait dans la société NRH 44 a été cédée au 30 septembre 2020.
- MARE NOSTRUM a cédé sa participation de 30% dans le sous-groupe AER'NESS en septembre 2020. Ce dernier n'a donc été intégré que pour neuf mois.

Comparabilité des comptes

INALVEA DEVELOPPEMENT a réalisé en 2020 sur 13 mois un Chiffre d'Affaires de 1 646 K€, dégagé un Résultat d'Exploitation de 291 K€ pour un effectif de 16 salariés.

Partie 3 - Notes sur les postes du compte de résultat

Note 1 - Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Vente de marchandises	1 226	35
Production vendue services	121 664	163 889
Produits des activités annexes	451	618
Chiffre d'affaires	123 341	164 542

Le chiffre d'affaires consolidé recule, à périmètre et change courants, de 41,2 M€ (-25%).

La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Intérim	107 969	151 183
Recrutement	1 491	2 433
Formation	6 439	1 759
Portage	6 717	8 710
Autres	724	458
Chiffre d'affaires	123 341	164 542

A périmètre et change constants, ce recul est de -28% : sur l'exercice, Inalvea contribue à hauteur de 0,4 M€ tandis que l'effet année pleine de AT PATRIMOINE s'élève à 4,8 M€.

Le Travail Temporaire (87% de l'activité du Groupe) recule de 43,5 M€ (-29%) tandis que la Formation bénéficie de l'effet année pleine de AT Patrimoine. Retraînée de la baisse de chiffre d'affaires liée à la cession de NRH 44, le Recrutement affiche une baisse de 40%, le Portage reculant de -23%.

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présentait ainsi :

Libellé	31/12/2020	France	Europe (hors France)	Reste du monde
Ventes de marchandises	1 226	1 226	0	0
Production vendue Services	121 664	119 238	1 901	525
Produits des act. annexes	451	415	33	3
Chiffre d'affaires	123 341	120 879	1 934	528

Libellé	31/12/2019	France	Europe (hors France)	Reste du monde
Ventes de marchandises	35	35	0	0
Production vendue	163 889	162 032	1 228	630
Services				
Produits des act. annexes	618	515	65	38
Chiffre d'affaires	164 542	162 581	1 293	668

Une partie du chiffre d'affaires de la société ALTROS est générée au Moyen-Orient.

Note 2 - Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Production stockée	-44	-16
Production immobilisée	98	1 139
Subventions d'exploitation	85	17
Reprises amortissements et provisions	1 587	287
Transferts de charges	2 880	3 618
Autres produits	395	133
Autres produits d'exploitation	5 001	5 177

Les reprises d'amortissements et provisions concernent principalement les reprises de provisions des créances clients.

Les transferts de charges concernent essentiellement le poste « redevance loyer et véhicule » et les « produits à recevoir formation ».

Note 3 - Autres charges et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Sous-traitance	1 240	222
Loyers	7 578	6 421
Assurance	865	1 121
Honoraires	2 224	1 799
Communication et publicité	778	1 153
Voyages et déplacements	13 255	19 563
Services bancaires	703	751
Autres achats et charges externes	1 584	1 804
Autres charges externes	28 227	32 832

La diminution des autres charges externes s'explique principalement par la baisse de l'activité du Groupe et la réalisation d'économies, Inalvea et l'effet année pleine d'AT Patrimoine contribuant en revanche à une hausse de 2,2 M€ des Autres charges externes en 2020.

Le poste « Voyages et déplacements » concerne, pour la majorité du solde, les indemnités de grands déplacements payées aux salariés intérimaires. Cette indemnité concerne les salariés du BTP. C'est une allocation forfaitaire attribuée aux travailleurs lorsque leur lieu de travail est trop éloigné de leur lieu d'habitation. Ce montant figure sur les bulletins de salaires mais il n'est pas soumis à charges sociales. Ces indemnités s'élèvent à 12 344 K€ au 31/12/2020 contre 17 845 K€ au 31/12/2019.

Note 4 - Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	73 724	99 577
Charges sociales	20 223	27 169
Participation / Intéressement	2	-33
Charges de personnel	93 949	126 713

L'effectif du groupe à la clôture se présente ainsi par catégorie* :

Catégories	31/12/2020	31/12/2019
Permanents	378	300
Intérimaires	2 106	3 085
Effectif	2 484	3 385

* Les effectifs permanents sont mentionnés en « équivalent temps plein ».

Les acquisitions de la période contribuent à hauteur de 1 ETP pour ALTITUDE FACILITIES EVENT, 4 ETP pour INALVEA DEVELOPPEMENT et 6 ETP pour TRIDENTT 090 (dont 5 intérimaires).

Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 104	655
Dotations aux provisions sur immobilisations	24	0
Dotations aux provisions sur actif circulant	375	505
Dotations aux provisions pour risques et charges	27	1
Dotations aux amortissements et provisions	1 530	1 161

Note 6 - Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Produits de participations	216	189
Différences positives change	15	0
Produits nets sur cession de VMP	2	5
Autres intérêts et produits assimilés	-3	50
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	80
Total des produits financiers	230	324
Intérêts et charges assimilées	840	710
Différences négatives de change	59	36
Autres charges financières	9	4
Dotations aux provisions	117	23
Total des charges financières	1 025	773
Résultat financier	-795	-449

Le poste « Produits de participations » correspond aux intérêts de *cash-pooling* reçus par MARE NOSTRUM auprès de sociétés hors périmètre.

Le poste « Intérêts et charges assimilées » concernent principalement les intérêts liés au factor et aux emprunts bancaires, et les agios bancaires.

Note 7 - Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	41	133
Produits de cession d'immobilisations	797	438
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	6	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	210	81
Total des produits exceptionnels	1 054	652
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	692	885
VNC des immobilisations cédées	223	118
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	74	0
Dotations exceptionnelles aux provisions	208	282
Total des charges exceptionnelles	1 197	1 286
Résultat exceptionnel	-143	-634

Les postes « Produits de cession des immobilisations » et « VNC des immobilisations cédées » correspondent principalement aux cessions partielles ou totales ou aux dilutions des sociétés NRH 44 et AER'NESS, et à la fusion de NRH 42 dans NRH 020.

Le poste « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion » comprend principalement, pour 145 K€, des extournes de produits à recevoir de formation comptabilisés au 31/12/2019. Le reste du poste comprend principalement des redressements fiscaux (230 K€, principalement AC040 et M010), les coûts d'une transaction chez AC050 (90 K€) et des régularisations de CICE, les principales correspondant à TRIDENTT 100 (100 K€).

Le poste « Reprises sur provisions et transferts de charges » concerne principalement la reprise de provision pour engagements de retraite (167 K€). Le reste de ce poste concerne la reprise d'une provision comptabilisée chez M010 qui a fait l'objet d'une charge exceptionnelle en 2020 (redressement fiscal vu ci-dessus).

Parallèlement, une dotation de 177 K€ correspondant aux engagements de retraite est enregistrée dans le poste « Dotations exceptionnelles aux provisions », ce qui explique la majeure partie du montant. Le reste de ce poste est composé de dotations aux amortissements d'une immobilisation mise au rebut et d'une provision sur une franchise d'assurance chez MARE NOSTRUM.

Note 8 - Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Impôt sur les sociétés	417	446
Impôt différé	396	134
Charge d'impôt	813	580

Le Groupe n'a pas opté pour le dispositif de l'intégration fiscale.

Déficits reportables

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Déficit reportable initial	21 483	13 874
Déficit reportable consommé	2 017	3 403
Déficit reportable net	19 465	10 471

Preuve d'impôt :

	31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT NET	-5 892	400
Impôt sur les sociétés	417	446
IS Différé	396	134
Sous-Total Impôt	813	580
Résultat avant IS	-5 079	980
Taux IS	28%	28%
IS Théorique	-1 422	274
Ecart IS théorique / IS Réel	2 235	306
ECART	0	0
Déficits reportables	508	-174
Autres décalages temporaires	9	-30
Différences permanentes	-194	-480
Différence de taux stés	235	-63
Effet de l'imposition à taux réduit	0	0
Autres différences	1 677	721
Impôts expliqués	2 235	306

Les autres différences sont constituées pour 1 826 K€ des déficits fiscaux de l'exercice, pour -16 K€ de crédits d'impôts et pour -133 K€ d'imputations des déficits antérieurs.

Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part présente la variation suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultats des sociétés mises en équivalence	-70	-13

Le résultat des sociétés mises en équivalence est déterminé en appliquant le pourcentage d'intérêts aux résultats des sociétés concernées. Ainsi, les variations constatées sont fonction des résultats.

Les sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence sont AER'NESS (jusqu'au 30 septembre 2020) et CONTACT D PRO (en 2019 et 2020).

Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action est obtenu en ramenant le résultat net au nombre pondéré d'actions en cours de l'exercice (soit 7 574 968 actions).

Le résultat net dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif. Les bons de souscription d'actions liés aux obligations convertibles représentent des éléments dilutifs. L'emprunt obligataire convertible de 1 M€ figurant au passif au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 est susceptible d'aboutir à la conversion de 125 000 obligations en 125 000 actions. Ainsi, le nombre pondéré d'actions au cours de l'exercice doit être majoré de 125 000 actions pour obtenir le résultat net par action dilué.

Il se présente de la façon suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net (part du Groupe) (en milliers d'euros)	-5 584	300
Nombre d'actions	7 574 968	6 128 562
Résultat par action (en euros)	-0,74	0,05
Nombre d'action comprenant les éléments dilutifs	7 699 968	6 253 562
Résultat dilué par action (en euros)	-0,74	0,05

Partie 4 - Notes sur les postes du bilan

Note 11 - Ecart d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net
Valeur au 31/12/2019	11 786	-37	11 749
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	857	0	857
Sortie	0	0	0
Autres variations	0	0	0
Dotation de l'exercice	0	0	0
Ecarts d'acquisition	12 643	-37	12 605

Les augmentations de capital de PLATINIUM, NRH 442 et NRH030, réservées à MARE NOSTRUM, ont engendré des écarts d'acquisition respectifs de 47 K€, 31 K€ et 4 K€.

De plus, MARE NOSTRUM a acquis des parts des sociétés ALTITUDE FACILITES EVENT, ERGASIA CAMPUS, INALVEA DEVELOPPEMENT et TRIDENTT 090 pour 1 202 K€, générant des écarts d'acquisition respectivement de 183 K€, 13 K€, 181 K€ et 397 K€.

Ces écarts d'acquisition provisoires n'ont pas fait l'objet d'une affectation aux actifs et passifs identifiés. L'exercice d'affectation aux actifs et passifs identifiés sera réalisé dans les délais légaux.

Au 31 décembre 2020, les écarts d'acquisition regroupés par groupe d'Unités Génératrices de trésorerie (métiers Travail Temporaire, Formation, Recrutement, Portage) ont fait l'objet de tests de valeur selon les hypothèses présentées dans la note 1.6.2.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur la période.

Concernant notamment le métier Travail Temporaire ainsi que AT Patrimoine, une hausse de 1 point du taux d'actualisation, ou la baisse de 1 point du taux de croissance à l'infini réduirait l'écart entre valeur d'utilité et valeur nette comptable, sans conduire à enregistrer une dépréciation.

Note 12 - Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net	31/12/2019
Frais d'établissement	20	20	0	5
Frais de recherche et développement	1 837	618	1 219	1 485
Concessions, Brevets, Droits similaires	2 689	756	1 933	1 739
Fonds de commerce	2	0	2	2
Autres immobilisations incorporelles	385	265	119	199
Avances & acomptes /Immobilisations incorporelles	0	0	0	2
Immobilisations incorporelles	4 933	1 659	3 274	3 432

Le poste « Concession, Brevets, Droits similaires » est composé principalement de la marque AL&CO acquise par MARE NOSTRUM auprès de la société AL&CO DEVELOPPEMENT pour 1,2 M€ sur la base d'une valeur estimée à dire d'expert indépendant.

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur la période.

La variation des immobilisations incorporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/ 2019	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Reclasse ments	Autres variations	31/12/ 2020
Frais d'établissement	44	0	-24	0	0	20
Amortissements des frais d'établissement	-40	-4	24	0	0	-20
Frais de R&D	1 671	34	0	132	0	1 837
Amortissements des frais de recherche et de développement	-186	-432	0	0	0	-618
Concessions, brevets, droits similaires	2 212	306	0	113	58	2 689
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-473	-175	0	-65	-43	-756
Droit au bail	0	0	0	0	0	0
Amortissements du droit au bail	0	0	0	0	0	0
Fonds de commerce	2	0	0	0	0	2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	497	125	0	-245	7	385
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-298	-26	0	65	-7	-265
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	2	0	0	-2	0	0
Dépréciations des avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	3 432	-172	0	-2	15	3 274

Note 13 - Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net	31/12/2019
Terrains	0	0	0	0
Constructions	72	42	30	37
Installations Techniques, Matériel & Outillage	90	60	30	28
Autres immobilisations corporelles	3 643	2 116	1 527	1 776
Immobilisations en cours	9	0	9	0
Immobilisations corporelles	3 814	2 218	1 597	1 840

La variation des immobilisations corporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclass ements	Autres variations	31/12/2020
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	72	0	0	0	0	72
Amortissements des Constructions	-35	-7	0	0	0	-42
Installations techniques, matériel et outillage	80	10	0	0	0	90
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-52	-8	0	0	0	-60
Autres immobilisations corporelles	3 410	219	-36	2	48	3 643
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-1 634	-489	35	0	-27	-2 116
Immobilisations corporelles en cours	0	9	0	0	0	9
Dépréciations des immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 840	-266	-1	2	21	1 597

Note 14 - Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Dépréciations	Net	31/12/2019
Participations	340	70	270	319
Créances sur Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	50	0	50	14
Prêts	641	0	641	516
Autres Immobilisations Financières	2 718	0	2 718	3 057
Immobilisations financières	3 749	70	3 679	3 906

Le poste « Participations » au 31 décembre 2020 comprend :

- Des titres de la SOCAMETT pour 116 K€ : la SOCAMETT a pour objet de cautionner les entreprises de travail temporaire en matière de salaires versés aux intérimaires, d'indemnités de précarité d'emploi et d'indemnités compensatrices de congés payés, de cotisations obligatoires dues pour les salariés intérimaires. Le montant de la garantie financière est égal à 8% du chiffre d'affaires hors taxe des sociétés. En contrepartie, les sociétés de travail temporaire doivent acquérir des parts sociales de la SOCAMETT.
- Des titres des sociétés non consolidées (224 K€).

Les titres des sociétés non consolidées sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titres de	Valeur brute	Provision	% de détention	Commentaires
AC 020	SASP LT 65	5	0	Non connu	Influence négligeable
AT PATRIMOINE	PROFORMATION	70	0	Non connu	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	LUDOVINO	2	0	34%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	0	33%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0	51%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ENIGMATIC	60	0	10%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	PRISMO	50	0	4%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	AL&CO DEVELOPPEMENT	0	0	13%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	COMMUNITY WEB	8	0	85%	N/S
MARE NOSTRUM	IMFA	10	0	67%	Fonds de dotation
MARE NOSTRUM	TIKOPIA	1	0	10%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	AV EUROPE	0	0	34%	Influence négligeable
Total		224	0		

Le poste « Autres immobilisations financières » est principalement composé de :

- dépôts de garantie,
- fonds de garantie des organismes de caution du travail temporaire,
- fonds de garantie des organismes d'affacturage (1 984 K€ au 31 décembre 2020 contre 2 391 K€ au 31 décembre 2019).

Note 15 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence, à savoir : AERNESS (jusqu'au 30 septembre 2020) et CONTACT D PRO (en 2019 et 2020).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Dividendes	Résultat	Variation de périmètre	31/12/2020
Titres Mis en équivalence	13	0	2	0	14

Note 16 - Impôts différés actifs et passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Acquisitions / Dotations	Cessions / Consommations	Reclassements	Autres variations	31/12/2020
Engagements de retraite	46	3	0	0	0	50
Activation déficits reportables	907	396	-366	0	-428	508
IMPOTS DIFFERES ACTIF	953	399	-366	0	-428	558
Décalage temporaire	179	51	0	0	0	230
IMPOTS DIFFERES PASSIF	179	51	0	0	0	230

Note 17 - Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute	23 669	27 389
Provisions	-928	-1 934
Valeur nette	22 740	25 455

Dans le secteur du travail temporaire, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit (Euler Hermès notamment).

L'analyse par échéance des créances clients se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	23 669	23 669	0	0

Les montants des créances cédées à l'organisme d'affacturage sont mentionnés dans les engagements hors bilan (Partie 6).

Note 18 - Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Provisions	Net	31/12/2019
Avances & Acomptes versés	2 237	0	2 237	2 291
Personnel & Organismes sociaux	1 130	0	1 130	931
Etat - Taxes et IS	2 933	0	2 933	2 492
Comptes de TVA	4 147	0	4 147	6 535
Comptes courants débiteurs	3 554	0	3 554	5 827
Autres Créances	2 181	0	2 181	2 305
Charges constatées d'avance	645	0	645	655
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de Remboursement des Obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	16 827	0	16 827	21 036

Le poste « Avances et acomptes versés » (2 237 K€) comprend les fournisseurs débiteurs et les avoirs à recevoir.

Le poste « Etat – Taxes et IS » est composé de la créance de CICE après imputation du montant préfinancé, et d'autres crédits d'impôts.

Le poste « Comptes courants débiteurs » est principalement composé de :

- 3 056 K€ de comptes courants de sociétés liées hors périmètre, dont principalement :
 - o 1 839 K€ pour AEQUOR
 - o 315 K€ pour AZUR 4.0
 - o 298 K€ pour FINANCIERE SAINT VIAL
 - o 141 K€ pour la SCI AV EUROPE
 - o 100 K€ pour R1 ENERGIE
 - o 77 K€ pour la SCI MN IMMOBILIER
 - o 72 K€ pour VIGNEMONT TOUS TRAVAUX
 - o 65 K€ pour la SCI GDS 21
 - o 62 K€ pour AL & CO DEVELOPPEMENT
 - o 53 K€ pour COMMUNITY WEB
- 216 K€ des comptes courants avec des sociétés dont la méthode de consolidation n'est pas l'intégration globale :
 - o 173 K€ pour DOMINO ACTIO GRENOBLE (intégration proportionnelle)
 - o 43 K€ pour DOMINO ACTIO SUD OUEST (intégration proportionnelle)
- 141 K€ de capital souscrit par des minoritaires non appelé
- -90 K€ de cash-pooling avec des sociétés hors périmètre, dont principalement :
 - o -244 K€ pour AEQUOR

- 118 K€ pour COMMUNITY WEB
- 45 K€ pour ECOSPH'R

Le poste « Autres créances » (2 181 K€) comprend des produits à recevoir afférents aux remboursements de formations et des débiteurs divers. L'analyse par échéance des autres créances se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	2 237	2 237	0	0
C/C débiteurs	3 554	3 554	0	0
Personnel	1 130	1 130	0	0
Créances fiscales	2 933	997	1 936	0
TVA débitrice	4 147	4 147	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	2 181	2 181	0	0
Charges constatées d'avance	645	645	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	16 827	14 891	1 936	0

Note 19 - Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Provision engagement personnel	177	166
Provisions pour risques	246	485
Provisions pour charges	0	0
Provisions pour risques et charges	424	651

La variation des provisions se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises	Reclassements	Autres variations	31/12/2020
Provision engagement personnel	166	177	-166	0	0	177
Provisions pour risques	485	91	-194	-51	-84	246
Provisions pour charges	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	651	268	-360	-51	-84	424

Les autres variations du poste « Provisions pour risques » se composent de l'entrée de périmètre d'INALVEA DEVELOPPEMENT (+100 K€) et de la sortie de périmètre de AER'NESS (-184 K€).

Les dotations aux provisions pour risque de 91 K€ comprennent :

- 15 K€ de franchise d'assurance chez MARE NOSTRUM
- 50 K€ de provision de la prime de non-conversion liée à l'emprunt obligataire souscrit par la CASRA chez MARE NOSTRUM
- 27 K€ chez ALTROS INGENIERIE (provisions honoraires d'experts liés à des recours en garantie)

Les reprises de provisions pour risque de 194 K€ comprennent :

- 50 K€ chez ALTROS SERVICES (coûts de départ)
- 100 K€ chez INALVEA DEVELOPPEMENT (dettes sociales)
- 44 K€ chez M010 (redressement fiscal passé en charges exceptionnelles : Cf. note 7)

Le reclassement de 51 K€ correspond au reclassement d'une provision en provision pour impôts chez MARE NOSTRUM.

Quand la société estime que les risques liés à un contrôle fiscal sont probables, une provision est constatée. Hormis deux provisions comptabilisées concernant deux contrôles fiscaux portant sur les exercices antérieurs, le Groupe conteste intégralement les contrôles fiscaux et ne les provisionne donc pas.

Note 20 - Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles	1 000	1 000
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts obligataires	1 000	1 000
Emprunts long terme	21 779	10 217
Dettes de location-financement	0	1
Autres emprunts et dettes financières	69	52
Concours bancaires courants	5 303	3 543
Intérêts courus	15	18
Emprunts et dettes financières	27 166	13 831
Endettement financier	28 166	14 831

Le détail des dettes par échéance se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 000	0	0	1 000
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts long terme	21 779	3 532	17 526	721
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	69	69	0	0
Concours bancaires courants crédeurs	5 303	5 303	0	0
Intérêts courus	15	15	0	0
Endettement financier	28 166	8 919	17 526	1 721

Le poste « Emprunts obligataires convertibles » est composé d'un emprunt obligataire convertible en actions assorti de bons de souscription d'actions mis en œuvre par MARE NOSTRUM et souscrit par la société CASRA CAPITAL. 190 839 BSA ont été accordés, portant intérêts au taux annuel de 5%, à échéance au 11 juin 2026.

Mare Nostrum a exercé l'option d'une seconde année de franchise sur les 7 M€ de la première tranche des PGE souscrits au 1er semestre 2020 (cf. Evénements postérieurs à la clôture). Mare Nostrum a d'ores et déjà décidé d'exercer cette même option sur les 6 M€ de la seconde tranche de PGE souscrits au 2nd semestre 2020. Afin de refléter les engagements réels de remboursement de dettes financières à compter du 01/01/2021, tenant compte de l'exercice de cette option, le détail des dettes par échéance s'établit ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts long terme	21 779	1 963	16 644	3 172

Le contrat de prêt senior signé le 29 novembre 2019 avec un pool bancaire afin de financer la prise de participation majoritaire dans le groupe AT Patrimoine incluait le respect au 31 décembre 2020 de deux ratios financiers :

- Ratio 1 : Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé \leq 3
- Ratio 2 : *Free Cash-Flow to the Firm* / Service de la Dette \geq 1.

Au 31 décembre 2020, ces deux ratios s'élèvent respectivement à :

- Ratio 1 : -3,08
- Ratio 2 : 1,76.

Or, Mare Nostrum avait anticipé le bris du ratio R1 au cours de l'exercice 2020, demandant le 14 décembre aux banques prêteuses de renoncer à l'exigibilité anticipée prévue au contrat en cas de non-respect de l'un ou des deux ratios financiers ci-dessus. Les banques prêteuses ont formellement renoncé à cette exigibilité le 31 décembre 2020.

Le poste « Emprunt long terme » comprend principalement :

Société	Montant à l'origine (en milliers d'euros)	Taux	Dernière échéance	Solde restant dû (en milliers d'euros)
MARE NOSTRUM	5 000	2,00%	sept.-26	4 286
MARE NOSTRUM	2 400	2,30%	déc.-25	2 000
MARE NOSTRUM	500	2,20%	mai-23	302
MARE NOSTRUM	466	1,62%	avr.-25	409
MARE NOSTRUM	150	1,00%	sept.-25	108
MARE NOSTRUM	200	1,05%	déc.-23	142
MARE NOSTRUM	500	1,59%	déc.-25	401
MARE NOSTRUM	200	1,05%	juin-24	162
MARE NOSTRUM	1 250	0,51%	mai-26	1 250
MARE NOSTRUM	1 250	0,73%	mai-26	1 250
MARE NOSTRUM	1 000	0,31%	mai-26	1 000
MARE NOSTRUM	1 000	0,73%	mai-26	1 000
MARE NOSTRUM	1 000	0,70%	mai-26	1 000
MARE NOSTRUM	500	0,80%	mai-26	500
MARE NOSTRUM	500	0,55%	mai-26	500
MARE NOSTRUM	1 000	non déterminé	oct.-26	1 000
MARE NOSTRUM	1 000	non déterminé	oct.-26	1 000
MARE NOSTRUM	1 000	non déterminé	oct.-26	1 000
MARE NOSTRUM	1 000	non déterminé	oct.-26	1 000
MARE NOSTRUM	1 250	non déterminé	oct.-26	1 250
MARE NOSTRUM	1 250	non déterminé	oct.-26	1 250
2I 080	100	1,34%	févr.-22	43
2I 090	100	1,31%	avr.-23	71
AC 070	100	1,05%	avr.-22	46
AC 080	100	1,05%	avr.-22	46
AC 100	100	1,05%	avr.-22	46
AC 110	100	1,05%	avr.-22	46
AC 120	100	1,25%	mars-22	44
AC 130	100	1,25%	mars-22	44
AT PATRIMOINE	12	0,80%	mars-21	2
AT PATRIMOINE	20	0,70%	juil.-21	5
AT PATRIMOINE	19	1,55%	mars-22	8
AT PATRIMOINE	15	1,55%	avr.-22	7
AT PATRIMOINE	14	0,70%	mai-21	3
AT PATRIMOINE	14	0,70%	janv.-21	3
AT PATRIMOINE	14	0,70%	janv.-21	3
AT PATRIMOINE	57	0,70%	mai-23	34
AT PATRIMOINE	15	0,90%	sept.-21	6
AT PATRIMOINE	32	0,65%	déc.-23	24

AT PATRIMOINE	32	0,65%	déc.-23	24
AT PATRIMOINE	56	0,90%	févr.-21	1
AT PATRIMOINE	120	0,92%	janv.-24	41
AT PATRIMOINE	42	3,68%	déc.-23	41
C 010	71	1,38%	mai-24	56
C 020	100	1,34%	févr.-22	43
EI 020	100	1,25%	mars-22	44
LINKEYS	92	2,20%	sept.-22	81
LINKEYS	22	0,70%	mars-29	20
TRIDENTT 160	100	1,25%	mars-22	44
TRIDENTT 170	100	1,25%	mars-22	44
TRIDENTT 180	100	1,25%	mars-22	44
Total				21 779

L'endettement financier net se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020 31/12/2019	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 194	10 310
Concours bancaires courants et soldes crédeurs de banque	-5 303	-3 544
TRESORERIE NETTE	9 891	6 864
Dettes financières	22 863	11 269
ENDETTEMENT BRUT	22 863	11 269
ENDETTEMENT NET	12 972	4 405

Note 21 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs	7 393	9 966
Avances & Acomptes reçus sur commandes	1 133	1 375
Personnel	6 566	7 756
Organismes sociaux	6 043	4 567
Comptes de TVA	10 972	15 385
Etat - taxes et IS	2 163	2 342
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	859	781
Comptes courants créditeurs	107	817
Autres dettes	310	640
Produits constatés d'avance	38	0
Autres dettes et comptes de régularisation	35 583	43 628

Partie 5 - Notes sur le Tableau de flux de trésorerie

Note 22 – Plus ou moins-values de cession

Les résultats de cession proviennent essentiellement aux ventes des titres de AER'NESS et NRH 44, et à l'absorption de NRH 42 par NRH020.

Note 23 – Autres éléments

Les frais d'IPO (127 K€) imputés sur les primes d'émissions viennent diminuer les flux liés à l'Activité.

Note 24 – Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement représente la variation des besoins de financements à court terme résultant des décalages de flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie sont liés à l'activité opérationnelle du Groupe (décaissements et encaissements).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Variation des stocks	- 291	14
Variation des clients	4 932	- 951
Variation des créances d'exploitation	1 905	- 2 745
Variation des fournisseurs	- 3 327	2 285
Variation des dettes d'exploitation	- 5 721	1 221
Variation du besoin en fonds de roulement	- 2 503	- 177

Note 25 – Flux liés aux investissements

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont essentiellement constituées par :

- LINKEYS SA :
 - o 166 K€ de frais de recherche et développement liés à la solution « Linkeys »
- MARE NOSTRUM :
 - o 43 K€ de logiciels et sites internet
 - o 23 K€ de matériel de bureau et informatique
- LINKEYS FRANCE :
 - o 64 K€ de frais de recherche et développement liés au projet « Linkeys »
- AT PATRIMOINE :
 - o 58 K€ de matériel de transport et de bureau

Le reste des acquisitions est réparti de manière disséminée sur la quasi-totalité des autres entités du Groupe, présentant des montants individuels non significatifs.

Les variations d'immobilisations financières concernent essentiellement des acquisitions de titres de sociétés consolidées, des acquisitions de titres de sociétés non consolidées et les augmentations des dépôts de garantie, des fonds de garantie des organismes de caution du travail temporaire et surtout des fonds de garantie des organismes d'affacturage.

La trésorerie présente dans les sociétés INALVEA DEVELOPPEMENT, ALTITUDE FACILITIES EVENT et TRIDENTT 090, au moment de leur entrée dans le Groupe sur 2020, s'élevait respectivement à 643 K€, 6 K€ et -549 K€. MARE NOSTRUM ayant acquis leurs titres pour 246 K€ (et 956 K€ via des compensations de créances), l'incidence des variations de périmètre sur la trésorerie est de -146 K€ au 31 décembre 2020.

Partie 6 – Autres informations

Société consolidante

La société MARE NOSTRUM, société consolidante des présents comptes, est elle-même détenue, à **46,77%**, par la SAS AEQUOR. C'est cette dernière qui est la société mère lors de l'établissement des comptes consolidés établis pour la consolidation légale.

Honoraires des commissaires aux comptes

Concernant GT, les honoraires de commissariat aux comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 s'élèvent à 67 K€ contre 71,5 K€ en 2019.

Concernant Caelis, les honoraires de commissariat aux comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 s'élèvent à 227 K€ contre 165 K€ en 2019.

Parties liées

Cette liste est établie pour les transactions :

- qui ne sont pas internes au Groupe consolidé,
- qui présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

Il peut s'agir de facturations au titre de mandats, de loyers ou de prestations de services.

31/12/2020 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montant (K€)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	1 839	D
MARE NOSTRUM	FINANCIERE SAIN VIAL	Nicolas CUYNAT	298	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	315	D
MARE NOSTRUM	SCI AV EUROPE	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	141	D
TOTAL			2 593	D

31/12/2019 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montant (K€)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	1 476	D
MARE NOSTRUM	AC DEVELOPPEMENT	Frank HUEBER	407	D
MARE NOSTRUM	SCI AV EUROPE	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	120	D
TOTAL			2 003	D

La société MARE NOSTRUM réalise également des opérations avec des sociétés du périmètre mais qui ne sont pas consolidées. La liste de ces entités est incluse en Note 14 de la présente annexe.

Rémunération des dirigeants

Le 20 février 2020, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé comme suit les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 18 janvier 2019 :

- Nicolas Cuynat :
 - o 36.000€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général ;
- Thierry de Vignemont :
 - o 36.000€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué ;
- Frank Hueber :
 - o 36.000€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Engagements hors bilan

Créances financées par affacturage

Périodes	Montants financés
31/12/2020	14 197 K€
31/12/2019	20 068 K€

Sommes préfinancées au titre du CICE

Périodes	Montants préfinancés
31/12/2020	13 076 K€
31/12/2019	15 265 K€

Autres engagements donnés

A la date du 31 décembre 2020 :

- Les modalités de financement du rachat des 30% d'ALTROS pour 277,5 K€ minimum ne sont pas définies, étant rappelé que ce rachat ne pourra intervenir avant le 1er janvier 2022 (et jusqu'au 30 juin 2023)
- Les modalités du financement du rachat des 10,01% d'AT PATRIMOINE ne sont pas définies, étant rappelé que ce rachat pourra intervenir :
 - A l'initiative du Vendeur entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2026
 - A l'initiative de Mare Nostrum entre le 1^{er} janvier 2027 et le 31 décembre 2027.

La valeur de rachat des 10,01% sera calculée selon la même méthode que celle retenue pour déterminer la valeur des 89,99% initialement acquis, appliquée aux résultats des trois derniers exercices annuels précédant la levée de la promesse de vente par le Vendeur (respectivement d'achat par Mare Nostrum).

Evènements postérieurs à la clôture

Renforcement de la participation majoritaire dans Linkeys SA

Mare Nostrum a racheté en mars 2021 les actionnaires historiques de Linkeys SA, portant sa participation à 89,85% du capital.

Exercice de l'option d'une seconde année de franchise sur des PGE

Mare Nostrum a exercé l'option d'une seconde année de franchise sur les 7 M€ de la première tranche des PGE souscrits au 1^{er} semestre 2020. En conséquence, le remboursement de cette première tranche ne commencera qu'au second semestre 2022 (cf. Note 20 – Emprunts et dettes financières).

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE MARE NOSTRUM SA POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2020

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Don exprimé en euros					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	2 024	2 024		
	Frais de développement	887 980	209 832	678 149	646 008
	Concessions brevets droits similaires	1 280 185	87 185	1 263 000	1 263 000
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	122 758	87 610	35 128	146 984
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terminés				
	Constructions	2 805	2 805		
	Installations techniques, out. et outillage indéf.				
	Autres immobilisations corporelles	1 215 211	482 851	782 362	899 486
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	20 749 114		20 749 114	18 727 812	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 117 809		1 117 809	172 523	
TOTAL (I)	24 278 871	872 887	24 585 963	21 855 813	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et fins				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	371 673		371 673	473 633
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés	5 530 855		5 530 855	12 493 928	
Autres créances	30 194 091		30 194 091	28 832 397	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
IMPONIBILITES	9 037 566		9 037 566	4 772 969	
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	294 006		294 006	324 174	
TOTAL (II)	45 448 191		45 448 191	38 657 188	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à durée (IV)				
	Pertes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	78 826 862	872 887	69 954 054	60 552 913	
(1) dont dont au total					
(2) dont immobilisations financières à terme d'un an				982 041	49 793
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	337 497	337 497
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 304 605	12 431 405
	Ecarts de réévaluation	42 899	42 899
	RISERVES		
	Réserve légale	48 050	48 050
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 244 418	873 648
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(1 155 844)	1 570 769
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		14 238 629	15 520 268
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnelles		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	91 312	77 483
	Provisions pour charges	51 308	
	Total des provisions		142 620
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	1 000 000	1 000 000
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	25 839 196	12 036 395
	Emprunts et dettes financières divers	22 799 321	19 940 622
	Avances et acceptés reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 812 792	2 831 673
	Dettes fiscales et sociales	1 668 239	3 125 861
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 132 706	1 272 310	
Autres dettes	162 756	827 301	
Produits constatés d'avance (1)	17 900		
Total des dettes		55 572 810	44 954 162
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		69 854 054	60 552 913
Résultat de l'exercice exprimé en euros		(1 155 843,64)	1 570 769,26
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		36 792 617	36 338 669
(2) Dont concours bancaires courants, et autres créances de banques et CCP		5 080 225	2 975 228

Compte de Résultat 1/2

		Don exprimé en : euros		31/12/2020	31/12/2019
		Fonction	Exploitation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	748 140		748 140	739 308
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	5 881 585		5 881 585	6 889 832
	Montant net de chiffres d'affaires	6 629 725		6 629 725	7 629 140
	Production stockée				
	Production immobilisée				-403 536
	Subventions d'exploitation			4 000	500
	Rapports sur provisions et amortissements, transfert de charges			216 294	128 707
	Autres produits			89 170	1 213
	Total des produits d'exploitation : (1)				6 629 190
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			760 713	729 217
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				359
	Autres achats et charges externes			6 135 798	6 428 914
	Impôts, taxes et versements assimilés			43 877	50 289
	Salaires et traitements			864 521	878 874
	Charges sociales du personnel			220 180	207 945
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			389 830	348 824
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			524 642	388 807
Total des charges d'exploitation : (2)				8 748 571	8 772 931
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				(2 119 381)	(520 834)

Compte de Résultat 2/2

Date exprimée en euros		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 101 201)	(520 834)
Opérations courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (1) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Avance intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 401 412 9 420 	1 544 111 33 807 80 000
	Total des produits financiers	1 392 992	1 458 238
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilés (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	50 137 825 498 	29 173 451 603
	Total des charges financières	875 635	477 776
RESULTAT FINANCIER		517 357	980 462
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(1 584 024)	-498 418
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 940 541 463 	108 544 1 792 908
	Total des produits exceptionnels	544 403	1 901 452
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 204 88 299 27 719 	376 738 417 51 308
	Total des charges exceptionnelles	122 222	790 101
RESULTAT EXCEPTIONNEL		422 181	1 111 351
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		(6 000)	(1 000)
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		8 576 585 9 732 429	11 410 779 10 040 089
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 158 844)	1 570 769
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		55 135	
(3) dont produits concernant les entreprises liées		1 392 992	1 330 462
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		231 565	338 674

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement de l'Autorité des Normes Comptable n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Le bilan de l'exercice présente un total de **69 954 054 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **8 576 585 euros** et un total charges de **9 732 429 euros**, dégageant ainsi un résultat de **-1 155 844 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Des provisions pour dépréciations sont comptabilisées en cas d'indices de perte de valeur.

Les frais de recherche sont amortis selon la méthode linéaire sur 2 à 3 ans. La société est amenée à réaliser des développements logiciels ayant vocation à être commercialisés. Les coûts sont constitués par la masse salariale chargée affectée à ces développements et sont comptabilisés en « Immobilisations en cours » pendant la phase de conception de ces logiciels, puis transférés au poste « Immobilisations incorporelles » dès lors qu'ils sont prêts à être commercialisés.

Règles et Méthodes Comptables

Etat copié en entier

Les frais de recherche peuvent faire l'objet d'une dépréciation exceptionnelle dès lors qu'ils ne répondent plus aux critères d'activation.

Les marques acquises sont comptabilisées en immobilisations incorporelles. La société est titulaire d'un droit légal (droit de propriété industrielle). L'acquisition de ce droit constitue en principe une présomption de contrôle suffisante dans la mesure où il est opposable aux tiers et peut ainsi leur restreindre l'accès aux avantages générés par l'élément. Les marques acquises sont ainsi comptabilisées en immobilisations pour leur coût d'acquisition.

Ces marques ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas limitée à l'acquisition.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

oFrais d'établissement :	5 ans
oFrais de recherche et développement :	3 à 5 ans
oConcessions, brevets et licences :	3 ans
oAutres immobilisations incorporelles :	3 à 4 ans
oLogiciels :	3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie économique prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

oOuvrages d'infrastructures :	3 à 10 ans
oInstallations et agencements divers :	3 à 10 ans
oOeuvres d'art :	Non amortissables
oMatériel de transport :	3 à 5 ans
oMatériel de bureau et informatique :	3 à 10 ans
oMobilier :	3 à 10 ans
oImmobilisations corporelles en cours :	Non amortissables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Cash-pooling

La société est la société centralisatrice au titre de la convention de cash-pooling du groupe. Les disponibilités ou concours bancaires communs qui participent à cette centralisation de trésorerie sont isolés au bilan, par convention comptable, dans des comptes courants appropriés.

Participations et créances rattachées

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Un amortissement dérogatoire est constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est appréciée par référence à des méthodes multicritères intégrant notamment les flux futurs actualisés, les multiples de chiffre d'affaires, les perspectives d'avenir et la quote-part de situation nette. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition des titres de participation, une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée pour le montant de la différence.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont enregistrées lorsque la Société estime qu'à la date d'arrêt des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Quand la société estime que les risques liés à un contrôle fiscal sont probables, une provision est constatée. Hormis la provision comptabilisée concernant un contrôle fiscal portant sur les exercices antérieurs, la société conteste intégralement les contrôles fiscaux et ne les provisionne donc pas.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Emprunts et dettes

En date du 7 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société agissant dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2019, a décidé l'émission de 1.000.000 obligations convertibles en actions (les « OCA ») au profit d'un établissement bancaire.

Le 11 juin 2019, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit un emprunt obligataire convertible de 1M€ pour une durée de 7 années et à un taux d'intérêt annuel de 3%.

125.000 OC de 8€ chacune ont alors été émises et sont convertibles à raison d'1 action pour 1 obligation dans les cas suivants :

- demande par l'un des partenaires financiers de Mare Nostrum dans le cadre d'un besoin de renforcement des fonds propres de la société ;
- toute opération juridique portant sur le capital de Mare Nostrum et faisant perdre au concert des associés fondateurs sa qualité d'actionnaire disposant du plus grand nombre d'actions (directe ou indirecte) de Mare Nostrum.

Les OC non converties à leur échéance bénéficieront d'une prime de non-conversion, qui est provisionnée.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêt.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des activités de Mare Nostrum est reconnu et présenté de la manière suivante :

- Ventes de marchandises et refacturations : il s'agit de l'activité centrale d'achat de Mare Nostrum envers les sociétés du Groupe Mare Nostrum et des refacturations de Mare Nostrum à Aequir de travaux réalisés dans les locaux de la rue Constantine à Grenoble
- Prestations de service : il s'agit des prestations entrant dans le champ des conventions intra-groupe et composées essentiellement des redevances de marques ou de licences.

Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'article L. 232-9 du code de commerce, il a été décidé d'imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes d'émission.

Distinction résultat courant / résultat exceptionnel

Règles et Méthodes Comptables

État exprimé en euros

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements.
- Dotations et reprises de dépréciation des créances.

Les éléments exceptionnels, hors activités ordinaires, constituent le résultat exceptionnel.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire
- 80 % en cas de Redressement Judiciaire
- 50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

MARE NOSTRUM a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmé sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

CICE

Le CICE était un dispositif fiscal français constituant une créance sur l'Etat qui pouvait être utilisée pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Il était comptabilisé au rythme de l'engagement et il était à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE était réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel (au crédit d'un sous compte 64). Ce produit n'était pas imposable fiscalement.

La créance était comptabilisée dans un compte 44*.

Le CICE était utilisé pour la reconstitution du fonds de roulement des sociétés.

Le CICE était préfinancé par BPI France ou BNP PARIBAS FACTOR. Le préfinancement permettait aux entreprises de couvrir leur trésorerie dans l'attente de l'obtention du CICE.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CICE a été remplacé par un allègement de charges sociales, conformément aux textes en vigueur.

Il reste 109 K€ de produits à recevoir concernant le CICE au 31 décembre 2020.

Faits marquants de l'exercice

Covid-19

La pandémie Covid-19, ainsi qualifiée par l'OMS depuis le 11 mars 2020, a impacté significativement l'activité de MARE NOSTRUM depuis la seconde quinzaine de mars. Néanmoins, après un retrait de 36% de ses revenus sur le 1er semestre 2020, le Groupe a constaté une reprise de ses activités sur la 2ème partie de l'année et enregistré une progression de son chiffre d'affaires de 34% entre le 1er et le second semestre 2020.

Au cours de la période, le Groupe a pris les mesures nécessaires pour limiter les risques sanitaires pour ses salariés, candidats et clients (télétravail, fermeture de sites sur le 1er semestre, maintien de liens à distance) et fait preuve d'agilité afin d'adapter son organisation à ce contexte de crise inédit. Mare Nostrum a souscrit un Prêt Garanti par l'Etat de 13 M€ en deux tranches (7 M€ au S1 et 6 M€ au S2), réduit ses dépenses et mis l'accent sur la maîtrise de son poste clients (recouvrement, gestion des encours).

Parallèlement, le Groupe a développé la fourniture d'équipements de protection individuelle grâce à sa filiale EPI Concept, et poursuivi la mise œuvre de la transformation digitale des métiers :

- Lancement de la plateforme de formation en e-learning sur laquelle sont notamment dispensées les formations Covid-19 initiées pendant la période de confinement
- Création d'un nouveau catalogue de formations en e-learning disponible depuis septembre pour les formations réglementaires, langues et management
- Digitalisation du réseau d'agences Travail Temporaire (centralisation et dématérialisation de l'ensemble des documents administratifs) pour une meilleure efficacité
- Déploiement de l'application Linkeys au Portugal.

Dans ce contexte particulier, MARE NOSTRUM a pris en compte l'ensemble des éventuelles incidences comptables liées à cette situation, transcrites dans les comptes du Groupe.

Compte tenu de l'incertitude latente, liée au rythme de reprise des différents secteurs d'activité et aux nouvelles mesures sanitaires pouvant potentiellement être prises, pesant sur l'environnement économique et l'horizon d'un retour à la normale de ses activités, particulièrement en France, MARE NOSTRUM n'est pas en mesure d'assurer que son activité et ses performances 2021 ne seront plus impactées par la Covid-19.

Réorganisation de la coopération entre Delta Drone et Mare Nostrum au sein du pôle Aer'Ness

Un accord a été conclu le 18 septembre 2020 permettant :

- L'acquisition par Mare Nostrum auprès de Aer'Ness de 100% de la filiale Aer'Ness Intérim et 65% de la société Aer'Ness Event (les 35% restant étant détenus par le management). Le Groupe renforce ainsi ses positions commerciales dans le Travail Temporaire
- La cession par Mare Nostrum de ses participations de 30% dans Aer'Ness à Delta Drone, qui en devient ainsi l'actionnaire majoritaire à 85%. Cette opération permet à Mare Nostrum de se désengager d'un actif non stratégique, à l'heure où le contexte de crise sanitaire incite à concentrer ses efforts sur ses domaines d'expertise
- La cession par Delta Drone à Mare Nostrum de la totalité des actions détenues à l'occasion de l'entrée en bourse de Mare Nostrum, qui les acquiert dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Dans la logique de cette cession, Christian Vignié, Président Directeur Général de Delta Drone, a présenté sa démission de son poste d'administrateur de Mare Nostrum
- La cession par Delta Drone à Mare Nostrum des 50% de participation détenus dans Ergasia Campus.

Acquisition de 50% des titres d'Inalvea Développement

Mare Nostrum a acquis le 20 octobre 2020 50% des parts de la société Inalvea Développement, dédiée à la gestion du back-office des agences d'intérim du médico-social et plus spécifiquement des SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Le Groupe positionne ainsi son offre de services sur le secteur très porteur de la santé et en particulier le segment des Economies de Partage.

Totalement auto-financée, cette opération s'est accompagnée de la prise de contrôle de la société.

Inalvea Développement s'appuie sur une équipe d'une quinzaine de personnes et a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires profitable de 1,2 M€, qui a doublé en un an, et en 2020 de 1,5 M€. Les besoins croissants des établissements de soins et des hôpitaux pour faire face à la crise sanitaire devraient accompagner la montée en puissance de l'activité. Cette société pionnière, qui collabore avec le Groupe depuis un an, est positionnée sur un segment de niche en forte croissance qui compte moins d'une dizaine d'acteurs en France.

Lancement du fonds de dotation du Groupe « In mare fundis Aquas »

Le 29 septembre 2020, Mare Nostrum a annoncé le lancement de son fonds de dotation « In mare fundis

Aquas » qui aura pour mission de favoriser et accompagner les initiatives d'intérêt général en

favorable de l'intégration professionnelle et de l'employabilité.

Agissant depuis plus de 15 ans dans l'univers des Ressources Humaines, Mare Nostrum a décidé de s'inscrire dans une démarche active afin de donner un cadre organisationnel aux actions solidaires qui font partie de l'ADN du Groupe depuis sa création. Témoin de l'évolution des besoins en matière d'emploi, le Groupe souhaite au travers de ce fonds de dotation et des missions qu'il va mener, se positionner en tant qu'acteur de la solidarité.

« In mare fundis Aquas » a pour vocation de devenir un vecteur d'initiatives pour l'emploi et vers l'emploi. Fort d'un constat récurrent de pénurie de compétences alors même que le nombre de demandeurs d'emploi ne baisse pas, l'ambition de Mare Nostrum est de rassembler acteurs privés, institutionnels et particuliers autour d'une démarche collective et altruiste pour l'employabilité de tous.

Autres variations de périmètre

La société NRH 44 sort du périmètre de consolidation à partir du 1er octobre 2020.

NRH 69 a été constituée au cours du premier semestre 2020 avec un capital de 10 K€, souscrit à 76% par MARE NOSTRUM.

Autre prise de participation

Afin d'accélérer sa digitalisation, MARE NOSTRUM a acquis en novembre 2020 une participation minoritaire de 10% du capital de Tikopia. Tikopia n'est pas consolidée.

TIKOPIA permet d'automatiser un ensemble de tâches qui forment le cycle de vie du développement d'un produit ou d'une plateforme tout en garantissant un très haut niveau de robustesse, de qualité et de sécurité (via des tests validés à chaque étape du processus).

Grâce à cette prise de participation, l'expertise de TIKOPIA permettra au groupe Mare Nostrum l'amélioration :

- De la productivité des équipes de développement (en automatisation des tâches à faible valeur ajoutée),
- Des process de développement,
- De la qualité, de la performance et de la sécurité.

Renfort de participations

Le 30 septembre 2020, Mare Nostrum a renforcé sa participation à hauteur de 100% du capital des sociétés NRH 030 et NRH 442.

NRH 442 a été renommée Terra Nostra Développement.

Evénements postérieurs à la clôture

Renforcement de la participation majoritaire dans Linkeys SA

Mare Nostrum a racheté en mars 2021 les actionnaires historiques de Linkeys SA, portant sa participation à 89,85% du capital.

Exercice de l'option d'une seconde année de franchise sur des PGE

Mare Nostrum a exercé l'option d'une seconde année de franchise sur les 7 M€ de la première tranche des PGE souscrits au 1^{er} semestre 2020. En conséquence, le remboursement de cette première tranche ne commencera qu'au second semestre 2022.

Immobilisations

		Valeurs brutes défect. d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2010
			Augmentations		Diminutions		
			Reprises	Acquisitions	Vente	Cessions	
INCORPORÉES	Frais d'établissement et de développement	758 863		131 742			890 605
	Autres	1 491 850		-42 814	131 742		1 602 923
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	2 250 713		174 897	131 742		2 293 528
	<hr/>						
CORPORÉES	Terrain						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	2 805					2 805
	Instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal, agencement, aménagement divers	738 521		17 022			755 544
	Matériel de transport	68 775		2 211		8 244	63 244
	Matériel de bureau, mobilier	388 291		23 159		15 025	376 425
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORÉES	1 198 291		42 495		23 869	1 210 608	
<hr/>							
FINANCIÈRES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	18 727 812		2 825 254		14 620	20 749 115
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	172 523		988 095		-42 809	1 117 809
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	18 900 335		3 813 419		56 829	21 866 925	
<hr/>							
TOTAL		22 349 048		3 241 478	131 742	88 698	25 378 471

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	112 831	199 304		312 135
	Autres	81 848	22 946		104 794
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	194 679	222 250		416 929
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui métal, agencement, aménagement	2 803			2 803
	Instal. technique, matériel outillage industrielle				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	66 494	93 201		159 695
	Matériel de transport	31 629	14 319	8 563	37 405
	Matériel de bureau, mobilier	177 997	72 778	13 025	235 750
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	298 925	180 319	21 588	455 656	
TOTAL		493 604	402 569	21 588	872 607

	Vétilisation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Régularisations			Mouvements des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dérogatif	Amort. fiscal (exceptionnel)	Différentiel de durée et autres	Mode dérogatif	Amort. fiscal (exceptionnel)	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui métal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industrielle							
Instal. générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Donc exprimé en euros		Débit exercé	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS RÈGLEMENTÉES	Reconstruction logements miniers et précaires				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausses des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS RÈGLEMENTÉES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour arrachés et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour passifs et obligations circulants				
	Pour impôts		51 308		51 308
	Pour amortissement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chqns sociaux et fiscales sur compte à payer				
Autres	77 483	65 137	51 308	91 312	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		77 483	116 445	51 308	142 620
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations } - incorporelles - corporelles - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres titres financiers				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	98 175		98 175	
	Autres				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION		98 175		98 175	
TOTAL GÉNÉRAL		175 658	116 445	149 483	142 620
Dont dotations } - d'exploitation - financières - exceptionnelles et reprises			20 137 13 000	98 175	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I.5c du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2020	1 an ou plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 117 809	882 041	133 768
	Clients devenus en litige			
	Autres créances clients	5 530 855	5 530 855	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	18 567	18 567	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	18 705	18 705	
	Taxes sur la valeur ajoutée	797 075	797 075	
	Autres impôts, taxes, versements assimilés			
	Divers	164 715	164 715	
	Groupe et associés (2)	25 389 482	25 389 482	
	Débiteurs divers	5 814 546	5 814 546	
	Charges constatées d'avance	294 006	294 006	
TOTAL DES CREANCES	37 136 761	37 888 995	135 768	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an ou plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)	1 000 000			1 000 000
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes etc de crédit à long terme, à l'étranger (1)	5 050 225	5 050 225		
	Emp. dettes etc de crédit à plus long à l'étranger (1)	20 808 972	2 028 779	17 865 997	714 286
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	55 000	55 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 912 792	2 912 792		
	Personnel et comptes rattachés	68 767	68 767		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 968	49 968		
	Impôts sur les bénéfices	513 963	513 963		
	Taxes sur la valeur ajoutée	890 457	890 457		
	Obligations courantes				
	Autres impôts, taxes et assimilés	25 684	25 684		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 132 706	1 132 706		
	Groupe et associés (2)	22 743 715	22 743 715		
	Autres dettes	162 756	162 756		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	37 800	37 800			
TOTAL DES DETTES	55 972 810	36 792 617	17 865 997	1 714 286	
(1) Emprunts consentis en cours d'exercice	13 000 000				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 258 711				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	44 162				

Précisions sur les dettes financières

Mare Nostrum a exercé l'option d'une seconde année de franchise sur les 7 M€ de la première tranche des PGE souscrits au 1er semestre 2020 (cf. Evénements postérieurs à la clôture). Mare Nostrum a d'ores et déjà décidé d'exercer cette même option sur les 6 M€ de la seconde tranche de PGE souscrits au 2nd semestre 2020. Afin de refléter les engagements réels de remboursement de dettes financières à compter du 01/01/2021, tenant compte de l'exercice de cette option, le détail des dettes par échéance s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts long terme	21 779	1 963	19 095	721

Le contrat de prêt senior signé le 29 novembre 2019 avec un pool bancaire afin de financer la prise de participation majoritaire dans le groupe AT Patrimoine incluait le respect au 31 décembre 2020 de deux ratios financiers :

- Ratio 1 : Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé ≤ 3
- Ratio 2 : Free Cash-Flow to the Firm / Service de la Dette ≥ 1 .

Au 31 décembre 2020, ces deux ratios s'élevaient respectivement à :

- Ratio 1 : 3,08
- Ratio 2 : 1,76

Dr. Mare Nostrum avait anticipé le bris du ratio R1 au cours de l'exercice 2020, demandant le 14 décembre aux banques prêteuses de renoncer à l'exigibilité anticipée prévue au contrat en cas de non-respect de l'un ou des deux ratios financiers ci-dessus. Les banques prêteuses ont formellement renoncé à cette exigibilité le 31 décembre 2020.

Frais d'établissement

Date exprimé en années	31/12/2020	Valeur nette	Taux ANNUALISÉ
Frais de constitution Frais de premier établissement Frais d'augmentation de capital			100,00
TOTAL			

Frais de recherche

Etat exprimé en euros	31/12/2020	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - Nourriss pas dans le cadre commercial client - En fonction de clients potentiels		897 900			897 900
Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
TOTAL		897 900			897 900
Autres dépenses de R & D - Créations parallèles - Subventions reçues - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL		897 900			897 900
Débit inscrit au compte 203 du bilan		538 409			

Fonds Commercial

	31/12/2020	Observations
Achats avec protection juridique Éléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2020
Total des Produits à recevoir		734 678
<i>Autres créances clients</i>		281 195
<i>F.A.E. INTRA-GROUPE</i>	281 195	
Autres créances		-453 682
<i>FURN ASA à GYSENE</i>	177 455	
<i>F.A.E. INTRA-GROUPE</i>	147 421	
<i>COMMERC PARTIEL</i>	19 587	
<i>ACTIF PRODUITS À RECEVOIR</i>	113 487	
<i>PASSEVITE À RECEVOIR</i>	1 612	

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
	Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	281 195	818 558	(537 364)	-65,64
Autres créances	453 682	311 349	142 337	45,73
TOTAL	734 678	1 129 794	(395 117)	-34,97

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2020
Total des Charges à payer		1 837 953
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ACTIFS COURUS A PAYER	23 005	23 005
Emprunts et dettes financières divers AUTRES COMPTES D'ACTIFS FINANCIERS ET DETTES	14 592	14 592
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Fournisseurs non parvenus FOURN - AUTRES DETTES HORS JN FAP INTRA-GROUPE FOURNISSEUR FAP JN	318 869 74 813 313 194 13 068	919 965
Dettes fiscales et sociales DETTE FISC - CONGES PAYS CHARGES SUR CONGES A PAYER AUTRES AUTRES CHARGES A PAYER FA - JN	43 731 18 462 17 904 12 294	98 391

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
	Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 005	1 327	21 678	93%
Emprunts et dettes financières divers	14 592	17 264	(2 672)	(15%)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	919 965	748 188	171 777	23%
Dettes fiscales et sociales	98 391	77 605	20 786	27%
Dettes financières dépréciées				
Autres dettes		164 401	(164 401)	(100%)
TOTAL	1 837 953	1 009 884	828 069	82%

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		294 000	294 000
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			294 000

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	294 000	324 174	(30 167)	-9.3
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	294 000	324 174	(30 167)	-9.3

Produits constatés d'avance

Etat capital en euros	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		37 000	37 000
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			37 000

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat capital en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	37 000		37 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	37 000		37 000	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ACTIF :

Créances concernant les entreprises liées :

Créances clients :	5 198 717 €
Fournisseurs débiteurs :	0 €
Comptes courants :	25 265 580 €
Autres débiteurs divers :	3 054 015 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN PASSIF :

Dettes concernant les entreprises liées :

Dettes fournisseurs :	1 291 424 €
Clients créditeurs :	55 984 €
Comptes courants :	21 059 647 €
Autres créditeurs divers :	106 762 €

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres côtés 31/12/2019	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations au cours d'exercice ²	Capitaux propres côtés 31/12/2020
Capital social	757 497				757 497
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 304 605			(126 000)	12 304 605
Ecart de réévaluation	42 899				42 899
Réserve légale	45 000				45 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	673 641	1 570 769			2 244 410
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 570 769	(1 570 769)		(1 155 844)	(1 155 844)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	15 521 268			(1 282 644)	14 238 625

Note de l'Assemblée générale : 29/09/2020

Décisions arrêtées

1) Mont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 15 521 268

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 15 521 268

² Dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variations des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (1 282 644)

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	De capital social début exercice		7 574 968,00	0,1000	757 496,80
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Rembourcées pendant l'exercice			0,0000	
	De capital social fin d'exercice		7 574 968,00	0,1000	757 496,80

Engagements financiers

Etat espéral en euros	31/12/2020	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non libérés			
Avais, cautions et garanties			
CC Etat Engagements financiers - Avais, cautions et garanties		7 370 300	804 466
		7 370 300	804 466
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraites et assimilés			
Autres engagements			
RACHAT 30% ALTBOS SERVICES		277 500	
		277 500	
Total des engagements financiers (1)		7 647 800	804 466
(1) Dont concernant : Les déposités Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Mare Nostrum a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsque une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assureur indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmé sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Donc exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant débi.	31/12/2020
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE INVERS T160	CIC	100 000	44 326
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE INVERS T170	CIC	100 000	44 313
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE INVERS T180	CIC	100 000	44 313
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE INVERS IN20	CIC	100 000	44 313
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE INVERS AC130	CIC	100 000	44 326
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE INVERS AC130	CIC	100 000	44 313
EMPRUNT	NANTISSEMENT PARTS SOCIALES	BPA	500 000	501 889
EMPRUNT	NANTISSEMENT ACTIONS ET CESSON D	CA	150 000	108 204
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE RECUE DE AERJUNE	BPA	500 000	501 889
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE RECUE DE AERJUNE	CA	500 000	400 048
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE RECUE DE FSV	CA	200 000	161 733
EMPRUNT	NANTISSEMENT TITRES AT PATRIMOINE	CA	7 400 000	6 285 714
EMPRUNT	NANTISSEMENT TITRES DE LA SOCIETE	CA	406 677	406 677
TOTAL			10 258 677	8 254 858

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2020

DENOMINATION SOCIALE - SIÈGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
AERJUNE 9 AVENUE DE CONSTANTINE 38100 GRENOBLE	SAS	1 994 298	46,77

Rémunération des dirigeants :

Le 20 février 2020, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé comme suit les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 18 janvier 2019 :

- Nicolas Coynat :
 - o 36.000€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général ;
- Thierry de Vignemont :
 - o 36.000€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué ;
- Frank Hueber :
 - o 36.000€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Effectif

L'effectif de la société s'élève à 22 salariés

Engagement en matière de pension et de retraite

Pour les indemnités de fin de carrière, la méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective.

L'engagement correspondant aux services antérieurs, c'est-à-dire selon l'ancienneté du salarié acquise à la date d'évaluation.

L'engagement correspondant aux services futurs, c'est-à-dire aux droits susceptibles d'être acquis par le salarié entre la date d'évaluation et la date probable de départ en retraite.

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier qui varie chaque année et qui est publié.

D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres sont les suivants au 31 décembre 2020 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	0,34%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

Ils étaient les suivants au 31 décembre 2019 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	0,77%

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Le montant de la dette actuarielle au 31/12/2020 s'élève à 10 846 euros.

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	31/12/2020		31/12/2019	
	Montant HT	Taux	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	748 140	11,82 %	739 308	9,69 %
Prestations de services	4 576 462	72,30 %	5 364 916	70,32 %
Produits des activités annexes	1 005 123	15,88 %	1 675 620	21,96 %
Rabais, remises et ristournes accordées			- 150 704	-1,98 %
TOTAL	6 329 725	100,00%	7 629 140	100,00%

Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits financiers de participations	1 401 412	1 344 333
Autres intérêts et produits assimilés	- 8 420	33 887
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	80 000
Total des produits financiers	1 392 992	1 458 220
Dotations financières aux amortissements et provisions	50 137	26 175
Intérêts et charges assimilés	825 498	451 603
Total des charges financières	875 635	477 778
RÉSULTAT FINANCIER	517 357	980 442

Les produits financiers de l'exercice 2020 sont principalement composés de :

- 857 K€ de dividendes,
- 544 K€ d'intérêts de cash-pooling,

Les charges financières de l'exercice 2020 sont principalement composées de :

- 532 K€ d'intérêts de cash pooling.

- Le solde correspond quasi intégralement aux intérêts d'emprunts.

Les produits financiers de l'exercice 2019 étaient principalement composés de :

- 982 K€ de dividendes,
- 363 K€ d'intérêts de cash-pooling,
- 31 K€ de boni de liquidation.

Les charges financières de l'exercice 2019 étaient principalement composées de :

- 338 K€ d'intérêts de cash pooling.
- Le solde correspondait quasi intégralement aux intérêts d'emprunts.

Résultat exceptionnel

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 940	106 544
Produits exceptionnels sur opérations en capital	541 463	1 792 968
Total des produits exceptionnels	544 403	1 899 452
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 204	376
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	68 299	738 417
Dotations pour amortissements exceptionnels	12 719	
Dotations pour risques et charges exceptionnelles	15 000	51 308
Total des charges exceptionnelles	122 222	790 001
RESULTAT EXCEPTIONNEL	422 181	1 109 351

le résultat exceptionnel de 2020 est principalement composé des cessions de titres de participations.

Le résultat exceptionnel 2019 était essentiellement composé de la même façon.

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Autres informations

Au 31 décembre 2020, la société présente un déficit reportable de 5 613 286 €.

connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le principe d'évaluation des écarts d'acquisition est exposé dans la note 1.6.2 « Regroupements d'entreprise et écarts d'acquisition » et la note 11 « Ecart d'acquisition » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus des unités génératrices de trésorerie, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est

plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 19 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé

F.B.A. Caelis Audit

Geoffroy Joly
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

A l'Assemblée Générale de la société Mare Nostrum,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mare Nostrum relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation et créances rattachées sont évalués selon les modalités décrites dans la note « Participations et créances rattachées » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article [D. 441-6](#) du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 19 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
 Associé

F.B.A. Caelis Audit

Geoffroy Joly
 Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'Assemblée générale de la société Mare Nostrum,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Société concernée	Détention du capital > à 10%	Personne concernée	Fonction chez la société concernée	Fonction chez Mare Nostrum	Nature et objet de la convention	Modalités	Impact sur le compte de résultat (en HT)
SCI Constantine	Oui	Nicolas CUYNAT	Associé	Président directeur général	Loyer (Jonage)	9 811,25 € par mois à partir du 1 ^{er} juillet 2018 pour une durée de 9 ans, indexé à l'ILC	-91 000 € y compris une franchise de loyer de T3 2020 pour -30 143 €)
SCI Constantine	Oui	Nicolas CUYNAT	Associé	Président directeur général	Loyer (Avenue Constantine)	Convention signée 214 000 € par an à partir du 1 ^{er} janvier 2019 pour une durée de 9 ans, indexé à l'ILAT	-163 504 € y compris une franchise de loyer de T3 2020 pour -54 501 €)

Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 19 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé

F.B.A. Caelis Audit

Geoffroy Joly
Associé